

Obsequio del Excmo. Sr. Sr. Victor Eaton Cise,
Munro de Chile 26 de Julio de 1914

www.flacsoandes.edu.ec

Travail du Bureau d'Hygiène

ÉTUDE

SUR LES

CRÈCHES MUNICIPALES

DE LYON

PAR

Le Docteur Luis DAVILA

Diplômé d'hygiène



LYON

IMPRIMERIE PAUL LEGENDRE & Cie

14, rue Bellecordière, 14

—
1913

F. 229
572.4445823
D 259

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE

*Faible témoignage de sincère affection et de profonde
reconnaissance pour toute une vie d'abnégation
et de dévouement*

A MA SOEUR

A MONSIEUR ABELARDO MONCAYO

ANCIEN RECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL MEJIA DE QUITO
(EQUATEUR)

*Il a été pour nous un second père. Nous le prions
de croire à notre grande reconnaissance*

A TOUS CEUX QUI ME SONT CHERS

A MONSIEUR MARIUS CHAUDIER

ARCHITECTE

Témoignage de mon inaltérable amitié

A MES AMIS



A MONSIEUR LE PROFESSEUR
CHARLES LESIEUR

PROFESSEUR DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE A LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE LYON

*Après nous avoir inspiré ce travail et prodigué les
marques d'un affectueux intérêt et d'une cordiale bienveil-
lance, il nous fait, aujourd'hui, l'honneur d'accepter la
présidence de notre jury. Nous le prions de bien vouloir
recevoir l'expression de notre profonde reconnaissance.*

A MES JUGES



AVANT-PROPOS

A la veille de quitter la terre française, nous avons le devoir agréable d'exprimer notre gratitude envers nos maîtres dans les hôpitaux et à la Faculté.

Il est un de ces maîtres entre tous, auquel nous avons voué une vive reconnaissance : nous voulons parler de M. le docteur Mouisset, médecin des hôpitaux. Il nous a initié à l'examen du malade, nous a guidé dès le début de nos études de ses conseils éclairés et bienveillants ; nous lui devons ce que nous possédons de clinique médicale, nous ne l'oublierons pas.

Nous exprimerons également nos remerciements à M. le professeur J. Courmont, dans le laboratoire duquel nous avons été initié à la bactériologie et à l'hygiène pratique.

Ce n'est pas sans regret que nous quittons Lyon et sa Faculté ; nous emportons de notre séjour le souvenir d'une jeunesse heureuse, et nous ne partons

pas sans espoir de retour. Nous espérons revenir parfois en France, et ce n'est pas sans émotion que nous reverrons le lieu de nos études. Nous avons lié ici des amitiés solides que la distance n'atténuera pas; nous continuerons à vivre en communion d'idées avec nos maîtres de l'Ecole lyonnaise; et nous contribuerons, dans la mesure de nos moyens, à diffuser dans l'Amérique du Sud, l'influence de cette école si brillante, que nous souhaitons voir de plus en plus prospère.

M. le professeur Lesieur, a bien voulu nous inspirer ce travail. Il nous a paru intéressant d'étudier les crèches municipales lyonnaises, au point de vue de l'hygiène sociale. Nous avons recherché quelle était l'influence de ces institutions sur la santé publique; les résultats acquis et quelles espérances l'on pouvait fonder sur de telles œuvres.

Après avoir rappelé l'importance sociale des crèches, nous étudions leur organisation, leur fonctionnement et leurs résultats. Nous présentons les critiques et les desiderata qui découlent de cette étude et nous montrent, dans une exacte mesure, ce que l'on peut attendre des crèches.

CHAPITRE PREMIER

Importance sociale des crèches

Définition ; But. — Le décret du 2 mai 1897 (article 1^{er}), définit ainsi le but de l'œuvre :

La crèche a pour objet de garder et de soigner les enfants en bas âge pendant les heures de travail de leur mère.

Les enfants y reçoivent, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle ou jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur troisième année, les soins hygiéniques et moraux qu'exige leur âge.

La crèche ainsi conçue présente un double caractère, *hygiénique* et *moral*, nous en examinerons l'importance à ce double point de vue.

a) *Importance hygiénique des crèches.* — La crèche, instrument de lutte contre la morbidité et la mortalité infantiles, contribue à l'éducation hygiénique de l'enfant et de la mère.



La crèche défend l'enfant contre la maladie. — Sans la crèche, le nourrisson est confié à la gardeuse ou à la sevruse, le plus souvent, ignorante et mal-propre ; il est alimenté sans méthode, par du lait de mauvaise qualité, il végète dans un taudis sombre, sans air et sans feu, il s'essaye à croître dans un milieu hygiénique déplorable qui le voue au rachitisme, à l'entérite, aux fièvres éruptives, et le prépare à la tuberculose.

Grâce à l'œuvre, les enfants sont sortis du taudis pour vivre dans une ambiance hygiénique et propre, ils sont soustraits aux gardeuses pour être confiés à un personnel intelligent, ils sont surveillés et soignés par un médecin qui les observe fréquemment, et suit leur évolution ; l'allaitement maternel est encouragé, à son défaut, le nourrisson trouvera une alimentation rationnelle et du lait de bonne qualité. Les résultats ? On les devine ; nous les étudierons en détail dans un chapitre spécial. Mais disons-le de suite : la courbe de poids atteint rapidement la normale, le rachitisme s'atténue et guérit, la gastro-entérite — ce fléau du nourrisson — est presque inconnue.

La crèche défend l'enfant contre la mort, puisqu'elle le défend contre la maladie et, en particulier, contre la gastro-entérite. Cette œuvre devrait avoir une importance vitale, dans un pays où sévit de plus en plus la restriction volontaire des naissances, où la vie de tout enfant est chose infiniment précieuse. Les pouvoirs publics ont le devoir d'encou-

rager et d'aider le plus possible toute institution qui peut arracher la première enfance à la mort. Les statistiques nous montreront que la crèche sauve chaque année un peu de ce « capital humain » dont nous sommes si pauvres.

La crèche forme l'éducation hygiénique de la femme ; elle voit là, comment on doit soigner un enfant. L'état satisfaisant de celui-ci, la courbe de poids, lui montrent qu'elle peut avoir confiance aux principes qu'on lui inculque. En un mot la femme apprend son métier de mère que personne ne lui avait encore enseigné. L'influence du milieu, hygiénique et propre, la vue des autres enfants, l'émulation, les conseils de la directrice et du médecin concourent à faire pénétrer dans l'esprit de la mère l'importance d'une puéri-culture rationnelle, et à lui faire prendre, pour elle-même et pour son enfant, des habitudes de propreté et de d'hygiène. L'enfant également, habitué dès le jeune âge a un milieu aéré, lumineux et propre, subira l'influence éducatrice de l'entourage, surtout si cette éducation est continuée à l'école.

b) *Importance morale des crèches.* — Il est banal de répéter que l'hygiène et la propreté ont une influence moralisatrice indéniable : *les crèches sont moralisatrices, parce qu'hygiéniques.* Les crèches sont encore moralisatrices parce qu'elles permettent aux mères de garder leur enfant au lieu de l'envoyer en nourrice. Ainsi les liens de famille sont plus étroits ; et, qui ne connaît l'influence démoralisante

du *nourrissage* ? Dupin écrivait « La crèche est l'auxiliaire de la maternité, on n'enlève pas l'enfant à sa mère, on lui emprunte pour la seconder, la suppléer, tranquilliser son cœur et son esprit, pendant qu'elle vaquera elle-même au soin de gagner sa vie par le travail ».

D'autre part, la crèche ne constitue pas une *aumône*, en principe elle est payante. De plus, elle ne s'adresse qu'aux femmes qui *travaillent*. Comme le fait remarquer Marbeau, « le travail garde la mère » à laquelle on n'inflige pas l'humiliation de l'aumône. On permet à la femme isolée et pauvre de sauver son enfant de l'*abandon*.

Enfin, la crèche apparaît comme un instrument de lutte contre le *paupérisme* : c'est une aide efficace pour la jeune mère obligée de travailler pour vivre. Notons, à ce sujet, l'importance des *restaurants* annexés aux crèches. Grâce à l'émulation, aux conseils et aux remontrances, donnés en public, la mère a une conscience plus nette de ses devoirs, elle prend à cœur d'avoir un enfant aussi bien soigné, aussi bien vêtu, aussi propre que celui de ses compagnes.

Le nourrisson lui-même, infiniment plastique à cet âge, se voit imposer des habitudes d'ordre ; il est dirigé dans ses jeux avec ses petits camarades... Une directrice intelligente peut déterminer, dans une importante mesure, le caractère de l'enfant, dès cette époque. On a reproché aux crèches de désunir la famille... Non, puisqu'elles suppriment le nourrissage démoralisateur. On leur a fait grief de favoriser l'allaitement artificiel... Non, puisque tout enfant

dont la mère travaille est nécessairement sevré ; en fait : la crèche impose une méthode à l'allaitement artificiel, qui serait fait par des gardeuses ignorantes.

L'on a prétendu que les crèches donnaient aux enfants des habitudes de luxe . . . Non, elles ne peuvent inspirer aux mères et aux enfants que le désir légitime d'un peu plus de lumière, d'air et de propreté, l'aspiration à passer du taudis au logis hygienique. Sans doute, les crèches ne sont qu'un palliatif, qu'un pis aller nécessaire . . . Sans doute, il serait bon que l'enfant ne rentrât pas le soir dans un milieu malsain . . . Mais, la crèche a tout au moins le mérite d'arracher le nourrisson au taudis, au nourrissage, à la gardeuse, au mauvais lait, pendant que la mère travaille.

En résumé : la crèche apparaît comme un instrument de *protection de l'enfant et de la mère*. Elle aide celle-ci à conserver son nourrisson, tout en continuant son travail. Elle lutte contre la mortalité et la morbidité infantiles. Elle a une influence moralisatrice évidente. Certes, la crèche n'est qu'un palliatif : l'enfant passera la nuit dans un milieu anti-hygiénique. La crèche à elle seule n'est pas tout, elle est insuffisante à combattre la morbidité infantile ; *ce n'est qu'une arme pour la protection de l'enfance*. Les problèmes soulevés par l'hygiène sociale sont complexes, et toutes les questions sont indissolublement liées : lutte contre le taudis, contre l'alcoolisme, contre le mauvais lait, contre le paupérisme, etc., etc., doivent être menées parallèlement ; à ce

prix seul, on obtiendra des résultats complets et durables. Il n'en est pas moins vrai que la crèche est une arme qui, bien construite et bien maniée, peut rendre d'immenses services hygiéniques et moraux : il suffit pour s'en convaincre de songer à ce que devient l'enfant dont la mère doit travailler, quand cette institution n'existe pas. Cette arme, on n'a pas le droit de la négliger.



CHAPITRE II

Historique

La première crèche a été créée à Paris, par Firmin Marbeau, le 14 novembre 1844; l'institution se développa rapidement. Dès 1846, Paris comptait quatorze crèches, et il en avait été ouvert dans les principales villes de France. Il en existait également à Milan, Bruxelles, Vienne.

Tous les régimes et toutes les confessions religieuses furent favorables à l'institution.

« Il n'est pas jusqu'aux adeptes du spiritisme qui ne se soient ralliés à l'institution; à Lyon même, une crèche fonctionne sous les auspices de Dieu et de nos maîtres et protecteurs Allan Kardec et Marie Ange. »

Les décrets de 1862 et du 2 mai 1897 consacrent l'œuvre et la réglementent.

A Lyon, la première crèche fut fondée en 1846 par

la Commission qui s'était formée pour offrir une médaille à M. Fulchiron.

Cette crèche de *Saint-Paul*, établie quai Pierre-Scize, n° 82 est dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Plus tard, ses Dames patronesses élargissent leur bienfaisance par l'établissement de la crèche *Saint-Bernard*, boulevard de la Croix-Rousse, 7, qu'elles confient aux sœurs de Saint-Joseph. A son tour, dès l'élaboration de ses statuts, la Société protectrice de l'enfance se préoccupe de la question des crèches. Voulant diminuer la mortalité infantile, elle envisage divers moyens, parmi lesquels l'établissement de crèches, ainsi qu'en témoignent l'article 2, paragraphe 3.

« En provoquant la création de nouvelles crèches, ou en créant elle-même à l'usage des enfants dont les mères sont obligées de passer leurs journées hors du domicile, pour gagner leur vie et celle de leurs autres enfants (statuts 1807).

Ce n'est qu'en 1872, que la Société peut ouvrir ses premières crèches, grâce à une allocation de près de 5.000 francs, due à la détermination gracieuse de M. Pascal, préfet du Rhône, appuyé de l'assentiment ministériel. L'une s'ouvrit dans le quartier des *Brotteaux*, rue de Sully, 117; l'autre à *Vaise*, rue du Souvenir, 10, et rue d'Ecully, 40.

Chaque crèche contenait 8 berceaux, elle était dirigée par une surveillante, inspectée par une dame patronnesse et par un médecin délégué par le Conseil.

A la fin de la même année, la Société ouvrait une

troisième crèche à *Perrache*, à proximité de la manufacture des tabacs, quai de la Charité, 45.

En 1873, le Conseil vote une subvention de 10.000 francs, qui permet l'ouverture de deux nouvelles crèches : l'une à la *Guillotière*, rue de Béarn, 39, l'autre à *Perrache*, rue Marc-Antoine-Petit.

En 1875, la Société ayant mis au concours la question suivante « Les Crèches » consacre un prix de 500 francs au meilleur mémoire. Elle crée une commission permanente des crèches. La Commission comprend autant de membres qu'il y a de crèches ouvertes, elle est chargée d'étudier les réformes à opérer et les besoins à satisfaire. *Un règlement est élaboré et affiché dans chaque crèche.*

En 1876, une des crèches est fermée.

En 1880, fondation d'une cinquième crèche, à la *Guillotière*.

En 1886, un traité intervenu avec la ville met à la disposition de la Société une somme de 9.000 francs pour la création de trois crèches ; une subvention annuelle de 15.000 francs, est accordée pour leur entretien. Ces nouvelles crèches s'ouvrent rue de *Vendôme 233*, rue d'*Isly*, 8, et *quai Fulchiron*. Elles contiennent de 12 à 14 berceaux.

La situation reste stationnaire jusqu'en 1901. — A cette époque, la ville prend la charge de trois crèches appartenant à la Société protectrice de l'enfance. En 1902, la ville prend à sa charge trois autres crèches appartenant à la même Société.

« De ces six crèches, deux sont encore dans les anciens locaux, celle de la rue d'*Isly*, dont l'instal-

lation a été peu modifiée (et peut donner une idée de l'état des crèches avant l'intervention de la ville), et celle de la rue Vendôme, 233, qui est notablement améliorée et agrandie. Les quatre autres ont été transférées dans de nouveaux locaux : rue de Vendôme, 57 ; rue Chinard, 17 ; rue Saint-Georges, 78, et cours Charlemagne, 19.

Sauf en ce qui concerne cette dernière crèche, ces transferts ont constitué de très réels progrès.

En 1904, la Société spirite ouvre une crèche place de la Croix-Rousse, n° 8.

En 1909, trois œuvres municipales nouvelles sont ouvertes : rue Renan, 57, rue Vendôme et rue Saint-Georges.

Enfin, en 1912, la municipalité fonde la crèche de la rue Saint-Maurice, dans le quartier industriel de Monplaisir.

En 1913, Lyon possède trois crèches libres (Saint-Paul, Saint-Bernard, spirite) et dix crèches municipales situées :

18, rue Imbert-Colomès ; 17, cours Charlemagne ; 233, rue Vendôme ; 30, rue Renan ; 8, rue d'Isly ; 78, rue Saint-Georges ; 17, rue Chinard ; 57, rue Vendôme ; 44, boulevard des Brotteaux ; rue Saint-Maurice.

Nous devons remercier M. le Dr Mouret, inspecteur départemental, directeur du service des enfants assistés, des renseignements qu'il nous a aimablement fournis. Nous ferons remarquer avec ce distingué fonctionnaire, que « le service des crèches n'est pas obligatoire pour les villes. Pour satisfaire à un

programme social qu'elle s'est bénévolement tracée, la municipalité lyonnaise en a assuré et développé le fonctionnement. En dix ans, elle y a consacré plus d'un *demi-million* avec un budget annuel s'élevant à 74.600 francs, non compris la fourniture de lait stérilisé, qui double cette somme. Pour toute cette initiative généreuse et bienfaisante, elle ne touche qu'une subvention annuelle de 600 francs ! L'aide ne paraît pas mesurée à l'effort ».

Nous ne terminerons pas cet historique sans dire quelques mots des restaurants pour mères-nourrices, qui sont le complément utile des crèches.

Une association privée, constituée par Mme Couillet, ouvrait, le 31 octobre 1904, le premier restaurant gratuit (œuvre de l'allaitement maternel).

Cette œuvre débutait avec le modeste capital initial de dix francs, mais, grâce au zèle opiniâtre des fondateurs, elle fut bientôt encouragée par des donations privées et par une subvention de la municipalité et du Ministère de l'Intérieur.

En juin 1905, cinq restaurants étaient en pleine activité grâce à ces nouvelles ressources.

Depuis 1908, par les soins du Dr P. Budin, des consultations de nourrissons ont été adjointes aux cantines maternelles.

Vers la fin 1909, M. Herriot, maire de Lyon, eut l'attention attirée sur ce mode d'assistance et décida d'en assurer le bénéfice aux mères nourrices de sa cité.

Le premier restaurant municipal des mères nour-



rices fut ouvert au public, le 9 avril 1910. Ce restaurant est installé, rue Saint-Georges, 78, au premier étage d'un modeste immeuble qui a été acquis et réparé par la ville.

En 1912, la ville créait un restaurant analogue au précédent, 19, rue Etienne-Dolet.

Un nouveau restaurant commencera à fonctionner, le 1^{er} janvier 1914, rue Raymond, 5.

CHAPITRE III

Organisation et Fonctionnement

« Les crèches sont régies par un décret du 3 mai 1897 et par un arrêté ministériel du 20 décembre 1897.

Aucune crèche ne peut être ouverte sans l'autorisation du préfet. Le préfet vérifie la salubrité du local, et fixe le nombre des enfants qui pourront y être réunis.

Le personnel de la crèche doit être agréé par le préfet ou par le maire. Dans chaque crèche, un médecin doit avoir la direction du service médical et hygiénique.

L'établissement est soumis à l'inspection administrative.

La crèche municipale est un établissement communal, comme l'école publique.

La dépense est payée par la commune, au moyen de crédits ouverts à son budget et dont l'emploi est

fait et justifié conformément aux lois et règlements relatifs à l'administration communale.

Qu'une crèche soit fondée et entretenue par un particulier, un département, une commune, une association reconnue ou non, elle doit désigner au préfet un représentant auquel sont adressées les notifications prévues par le décret du 2 mai 1897 et l'arrêté ministériel du 2 décembre de la même année.

Nous reproduisons ci-dessous, ces deux textes fondamentaux.

Décret du 2 mai 1897 concernant les crèches

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le décret du 26 février 1862 concernant les crèches ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 1862, ayant le même objet ;

Vu les délibérations du Conseil supérieur de l'assistance publique, en date des 10 et 11 mars 1897 ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

DECRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La crèche a pour objet de garder et de soigner les enfants en bas âge pendant les heures de travail de leur mère.

Les enfants y reçoivent, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle ou jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur troisième année, les soins hygiéniques et moraux qu'exige leur âge.

ART. 2. — Nulle crèche n'est ouverte sans l'autorisation du préfet : cette autorisation n'est refusée que lorsque les locaux destinés à la crèche ne satisfont pas aux conditions

indispensables d'hygiène ou lorsque les personnes qui doivent être préposées à l'établissement ne présentent pas des garanties suffisantes.

ART. 3. — L'arrêté préfectoral qui autorise l'ouverture d'une crèche fixe le nombre des enfants qui pourront y être réunis.

ART. 4. — Les personnes ou les sociétés qui possèdent une crèche désignent au préfet un représentant auquel sont adressées les notifications prévues par le présent décret et par le règlement édicté en exécution de l'article ci-dessous.

ART. 5. — Le Ministre de l'Intérieur et le préfet ont le droit de faire inspecter les crèches par leurs délégués ; ils se font rendre compte périodiquement du fonctionnement des crèches et s'assurent qu'elles se conforment aux conditions qui leur sont imposées.

ART. 6. — Si le préfet juge que, par une installation défectueuse ou par défaut de soins, une crèche met en danger la vie ou la santé des enfants, il ordonne la fermeture provisoire de cette crèche. Le représentant de l'établissement est mis en demeure de remédier aux déficiences signalées. Après trois mises en demeure restées sans effet, et sur avis conforme du conseil départemental d'hygiène, l'autorisation accordée à la crèche est retirée.

ART. 7. — En cas d'épidémie survenue dans une crèche, cette crèche est fermée, soit par les personnes ou les sociétés qui la possèdent, soit d'office par le préfet : elle n'est réouverte qu'après que le préfet a fait constater qu'elle a été désinfectée.

ART. 8. — Le Ministre de l'Intérieur détermine par un règlement :

1° Les conditions d'hygiène que doit remplir tout local affecté à une crèche, ainsi que celles qui doivent être observées dans la tenue de l'établissement ;

2° Les garanties exigées des directrices des crèches et des

personnes qui, dans les crèches, donnent des soins aux enfants.

3° Les registres que les directrices des crèches doivent tenir.

ART. 9. — Le décret susvisé du 26 février 1862 est abrogé.

ART. 10. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 mai 1897.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

LOUIS BARTHOU.

Une circulaire du Président du Conseil, en date du 6 novembre 1898, est venue commenter longuement le décret du 2 mai 1897, et l'arrêté ministériel du 20 décembre 1897.

Arrêté ministériel du 20 décembre 1897

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le décret en date du 2 mai 1897 concernant les crèches ;

Vu les délibérations du Conseil supérieur de l'assistance publique en date des 10 et 11 mars 1897 ;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dortoirs et les salles où se tiennent les enfants reçus dans les crèches ont au moins une hauteur de trois mètres sous plafond, et présentent au moins une superficie de trois mètres et un cube d'air de neuf mètres par enfant.

Le préfet peut toutefois, dans des cas exceptionnels dont il est juge, autoriser des dimensions moindres, sans que le cube d'air puisse jamais être inférieur à huit mètres par enfant.

ART. 2. — Les salles doivent être largement éclairées et aérées. Elles doivent pouvoir être convenablement chauffées et dans des conditions hygiéniques.

ART. 3. — Personne ne passe la nuit dans une salle occupée le jour par les enfants.

Pendant la nuit, les salles sont aérées et tous les objets dont se compose la literie demeurent exposés à l'air.

ART. 4. — Le mobilier est simple, facile à laver et à désinfecter.

ART. 5. — Chaque enfant a son berceau ou son lit, son peigne, sa brosse, sa tétine s'il est allaité au biberon ; tous les objets dont il se sert sont numérotés, et ne servent qu'à lui.

Son mouchoir, sa serviette, son costume ne servent également qu'à lui tant qu'ils n'ont pas été lavés ; sa literie est désinfectée avant de servir à un autre enfant.

Toute couche salie est changée sans retard. Le linge sale est immédiatement passé à l'eau.

ART. 6. — L'usage des biberons à tube est interdit.

ART. 7. — Dans chaque crèche un médecin a la direction du service hygiénique et médical.

ART. 8. — Aucun enfant n'est admis à la crèche sans être muni d'un certificat médical datant de moins de trois jours ; ce certificat constate que l'enfant n'est atteint d'aucune maladie transmissible et, s'il est convalescent d'une de ces maladies, qu'il a franchi la période pendant laquelle il pouvait la transmettre.

Si un enfant reste huit jours sans venir à la crèche, il n'y est réadmis que muni d'un nouveau certificat relatant les constatations ci-dessus.

Aucun enfant n'est admis s'il n'est vacciné ou si ses parents ne consentent à ce qu'il le soit dans le délai fixé par le médecin ou par l'un des médecins de la crèche.

ART. 9. — Aucun enfant paraissant atteint d'une maladie transmissible ne doit être gardé à la crèche.

Tout enfant qui paraît malade doit être immédiatement séparé des autres et rendu le plus tôt possible à sa mère.

ART 10. — Les crèches sont tenues exclusivement par des femmes.

ART. 11. — Nulle ne peut devenir directrice d'une crèche si elle n'a vingt et un ans accomplis et si elle n'est agréée par le préfet du département.

Nulle ne peut être gardienne si elle n'est pourvue d'un certificat de moralité délivré par le maire ou, en cas d'omission ou du refus non justifié du maire par le préfet.

Nulle ne peut devenir directrice ou gardienne d'une crèche si elle n'établit par la production d'un certificat médical qu'elle n'est atteinte d'aucune maladie transmissible, aux enfants, qu'elle jouit d'une bonne santé et qu'elle a été depuis moins d'un an, vaccinée ou revaccinée.

ART. 12. — La crèche doit avoir une gardienne pour six enfants âgés de moins de dix-huit mois et une gardienne pour douze enfants de dix-huit mois à trois ans.

ART. 13. — Les locaux et le mobilier de la crèche sont nettoyés chaque jour où la crèche est ouverte. Les gardiennes tiennent les enfants et se tiennent elles-mêmes dans un état de propreté rigoureuse.

ART. 14. — La directrice de toute crèche doit tenir :

1° Un registre matricule sur lequel sont inscrits les noms, prénoms et la date de la naissance de chaque enfant, les noms, adresse et professions de ses parents, la date de l'admission, l'état de l'enfant au moment de l'admission, et, s'il y a lieu, au moment des réadmissions, la constatation de la vaccination ;

2° Un registre sur lequel est mentionné nominativement le nombre des enfants présents chaque jour ;

3° Un registre où sont inscrites les observations et les prescriptions du médecin ou des médecins ;

4° Un registre où sont consignées les observations des inspecteurs et des visiteurs.

ART. 15. — Les enfants reçus dans la crèche sont pesés chaque semaine jusqu'à l'âge d'un an et chaque mois de un à deux ans : le résultat de ces pesées est soigneusement relevé.

ART. 16. — Le règlement intérieur de la crèche est affiché dans un endroit apparent d'une des salles ; il est communiqué au maire de la commune.

ART. 17. — Le représentant de la crèche transmet chaque année, au préfet un compte moral de l'œuvre ainsi qu'un rapport médical dressé conformément au modèle adopté par le ministre de l'intérieur.

Un compte financier est joint à toute demande de subvention.

ART. 18. — L'arrêté ministériel du 30 juin 1862, concernant les crèches, est rapporté.

ART. 19. — Le Conseiller d'Etat, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 décembre 1897.

Louis BARTHOU.

Les crèches municipales lyonnaises, que nous devons étudier, sont au nombre de dix. Nous examinerons successivement la disposition des locaux ; le personnel ; les conditions d'admission, le fonctionnement de ces établissements.

A). — LOCAL ET MOBILIER

Local. — La plupart des crèches municipales lyonnaises ont pour origine des œuvres privées (Voir l'historique). Elles ne sont donc pas établies dans des bâtiments construits spécialement pour cet usage. Elles sont placées dans les quartiers populeux et sont situées, en général, au rez-de-chaussée, sauf la crèche 57, rue Vendôme, qui se trouve à l'entresol.

Chaque crèche comprend, en général, une salle de berceaux, une salle d'allaitement, un casier à vêtements, une salle de bains, un water-closet, une cuisine, un cabinet du médecin et de la directrice. Quelques crèches possèdent également une salle de jeux et une cour.

Mobilier. — Le mobilier se compose des *berceaux*, des *chaises*, de la *baignoire*, du *vestiaire* et des *objets nécessaires aux enfants* et qui leur sont personnels.

Nous étudierons ce mobilier plus en détail lorsque nous ferons la critique des crèches.

Disons-le de suite que le mode de vestiaire est différent suivant les établissements: ici on trouve de simples porte-manteaux; là ce sont des casiers; ailleurs l'on a placé les vêtements de l'enfant dans des sacs.

B). — PERSONNEL

Le service médical est assuré par cinq *médecins* rattachés au *Bureau d'hygiène*, M. le docteur Pehu étant *médecin inspecteur général*. Les médecins sont astreints à trois visites régulières chaque semaine ; ils sont chargés de surveiller l'alimentation, notamment au moment des chaleurs, de déterminer la quantité et la nature des aliments à attribuer à chaque enfant à l'époque du sevrage, de donner aux mères les conseils nécessaires pour l'application des principes élémentaires d'hygiène infantile. A chaque crèche est annexée une consultation de nourrissons, avec distribution gratuite de lait stérilisé.

Une *directrice* est chargée de veiller sur les enfants. Elle a généralement sous ses ordres deux *femmes de service* (une seule dans les crèches des rues d'Isly, Charlemagne et Imbert-Colomès).

C). — CONDITIONS D'ADMISSION

La mère fait une demande à la mairie. Elle doit travailler, et l'enfant doit être âgé de plus de quinze jours et de moins de deux ans.

Après enquête, la mairie autorise le bureau d'hygiène à délivrer un laissez passer pour la consultation médicale jointe à la crèche. Si l'enfant est reconnu sain, il est admis comme pensionnaire ou comme bénéficiaire de lait selon la demande. Si les

bénéficiaires ne viennent pas chercher le lait à plusieurs reprises on peut les radier de la liste.

D). — FONCTIONNEMENT

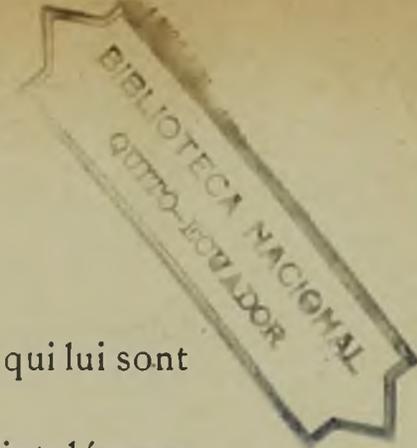
Nous étudierons surtout le fonctionnement des crèches dans ses rapports avec l'hygiène.

Visites médicales. — Nous avons vu que le médecin fait trois visites régulières par semaine : deux sont destinées aux pensionnaires ; une aux bénéficiaires. A chaque visite, le praticien prescrit la quantité de lait à prendre dans la semaine pour chaque enfant.

Formes d'allaitement. — Bien que le but des crèches ait été de favoriser l'allaitement maternel, c'est l'allaitement mixte qui prédomine. L'allaitement artificiel n'est donné que dans des cas exceptionnels, par exemple, lorsque les mères n'ont point de lait, où lorsqu'elles sont tuberculeuses. Quoi qu'il en soit chaque enfant a son biberon, qu'on stérilise après chaque tétée.

Le lait employé est le lait de vache stérilisé, provenant de la vacherie municipale (les animaux sont surveillés et tuberculinisés périodiquement). Le lait est coupé d'eau en proportions variables selon l'âge de l'enfant ; le tout est stérilisé dans des flacons fermés hermétiquement. La quantité contenue dans les flacons, varie également selon l'âge.

Chaque jour la directrice envoie une feuille de



demande, indiquant le nombre de flacons qui lui sont nécessaires.

Rarement on recourt au babeurre. L'intolérance absolue au lait de vache est exceptionnelle.

Quant à l'allaitement maternel, malgré les conseils de puériculture donnés par les médecins et les directrices, il ne faut pas compter le voir se généraliser. Les mères conscientes de leur devoir y mettent beaucoup de bonne volonté; mais après le cinquième mois elles n'ont plus de lait; l'allaitement mixte est ce que l'on peut espérer de mieux.

Nous verrons en étudiant les résultats, que cette forme d'allaitement progresse chaque année.

Signalons en passant que l'allaitement mixte est assez difficile à mettre en pratique; les enfants préfèrent le biberon.

Doses de lait. — Il existe 9 séries de flacons. Les quatre premières contiennent du lait coupé: les cinq autres du lait pur. Voici leur composition:

- Nos 1 = 60 gr. de lait + 30 gr. d'eau.
- 2 = 70 gr. — + — —
- 3 = 80 gr. — + — —
- 4 = 90 gr. — + — —
- 5 = 100 gr. de lait pur.
- 6 = 110 gr. —
- 7 = 120 gr. —
- 8 = 130 gr. —
- 9 = 140 gr. —

Les enfants têtent toutes les trois heures. Rarement ont est obligé de remplacer le lait par

le babeurre ou du lait additionné d'un peu de crème de riz, ou encore du lait sec. Ceci n'arrive guère que pour quelques enfants chétifs et mal réglés.

1) *Allaitement au biberon.* — D'une manière générale, on donne :

Le 1 ^{er} mois	7	flacons	n° 1
Le 2 ^e	— 7 —		n° 2
Le 3 ^e	— 7 —		n° 3
Le 4 ^e	— 7 —		n° 4
Ensuite	7	—	n° 5, jusqu'au sevrage.

On est parfois obligé d'augmenter ou de diminuer ces quantités types, suivant la courbe de poids ou les troubles digestifs. C'est là une question de tâtonnement.

2) *Allaitement mixte.* — Nous distinguerons deux formes d'allaitement mixte :

1^o On complète les tétées insuffisantes avec du lait de vache.

2^o Tétées et biberons alternés.

La première forme est applicable aux mères qui peuvent se rendre à la crèche toutes les trois heures, et qui n'ont pas assez de lait.

La deuxième forme est applicable aux mères dont le genre de travail ne permet l'allaitement maternel qu'une ou deux fois par jour.

Cette deuxième forme est d'une application plus facile, et mieux acceptée que la première par les nourrissons. Ces derniers préfèrent le sein seul ou

le biberon seul : ils n'aiment pas le mélange. Néanmoins, on arrive, le plus souvent, à les habituer à ce régime.

On règle l'allaitement d'après les données suivantes :

L'enfant doit prendre en poids :

Les 2 premiers mois de	25 gr. à 30 gr.	par jour.
Les 3 ^e et 4 ^e	— 20 gr. à 25 —	—
Les 5 ^e et 6 ^e	— 15 gr. à 20 —	—
Les 7 ^e et 8 ^e	— 10 gr. à 15 —	—
Les 4 derniers	— 5 gr. à 10 —	—

3) *Allaitement au sein.* — Malgré les encouragements, l'allaitement au sein cesse vers le 5^e ou le 6^e mois faute de lait. Nous verrons que cette absence de lait est due à l'hyponutrition de la mère et à l'exercice restreint de la fonction lactée.

D'une façon générale, on fait téter cinq minutes à chaque sein et cela est suffisant. La courbe de poids guide la durée des tétées dans les cas particuliers.

Sevrage. — Il commence en général du 10^e au 12^e mois. *Pour les enfants soumis à l'allaitement mixte* on remplace la tétée de midi par un biberon. De 12 à 14 mois, on remplace la deuxième tétée par un deuxième biberon. Si le poids est inférieur à la normale, et si les selles sont normales, on ajoute à chaque biberon une cuillerée à café de crème de riz.

De 14 à 15 mois, on remplace la 3^e tétée par un 3^e biberon. Au lieu du premier biberon, on donne

une soupe faite du contenu du biberon et de crème de riz.

De 16 à 17 mois, on donne 5 biberons et 2 soupes de crème de riz, tapioca, faite avec le lait du biberon, correspondant à l'âge de l'enfant. Si la courbe reste inférieure à la normale, on ajoute un jaune d'œuf par jour. Le jaune d'œuf étant généralement mal supporté, on le donne en deux fois.

De 17 à 18 mois, 4 biberons, 2 soupes de tapioca + 1 jaune.

De 18 à 19 mois, 3 biberons, 3 soupes de tapioca + 1 jaune.

De 19 à 21 mois, 2 biberons, 4 soupes de tapioca + 1 jaune.

De 21 à 23 mois, 1 biberon, 5 soupes de tapioca + 1 jaune.

A 2 ans, 7 soupes de tapioca + 1 jaune.

Si l'enfant est au biberon, on commence le sevrage un peu plus tard, en suivant exactement les mêmes règles que précédemment.

Si l'enfant est au sein :

De 10 à 12 mois, on remplace la dernière tétée par un biberon.

De 12 à 14 mois, on remplace la première tétée par un 2^e biberon.

De 14 à 15 mois, on remplace la tétée de 6 h. par un 3^o biberon.

De 15 à 16 mois, on remplace la tétée de 9 h. par un 4^e biberon et le 1^{er} biberon par une soupe.

De 16 à 17 mois, on remplace la tétée de midi par

un 6^e biberon et le 2^e biberon par une 2^e soupe.

De 18 à 19 mois, on remplace la tétée de 3 h. par un 7^e biberon et le 3^e biberon par une 3^e soupe.

De 19 à 20 mois, on remplace le 4^e biberon par une 4^e soupe + 1 jaune.

De 20 à 21 mois, on remplace le 5^e biberon par une 5^e soupe + 1 jaune.

De 21 à 22 mois, on remplace le 6^e biberon par une 6^e soupe + un jaune.

De 22 mois à 2 ans, on donne 7 soupes + 1 jaune.

La première soupe pèse 200 gr. Elle se compose de 140 gr. de lait et de 60 gr. de crème de riz. Suivant l'appétit de l'enfant, on augmente un peu la quantité de crème ; mais il n'y a pas de règle mathématique.

Registres. — Chaque crèche doit posséder trois registres.

Le premier, dit registre des matricules sert à consigner :

- 1) Les noms et prénoms de l'enfant.
- 2) La date de la naissance.
- 3) Les noms, adresse et profession de ses parents.
- 4) La date de l'admission et de l'état sanitaire de l'enfant tel qu'il a été constaté sur le bulletin d'admission.
- 5) Les modes d'alimentation.
- 6) Date de la sortie.
- 7) Motif de la sortie et état sanitaire de l'enfant.

Le deuxième est un répertoire des adresses et qualités des enfants admis.

Le troisième indique le nombre de flacons distribués aux mères bénéficiaires.

Feuilles. — A chaque enfant correspond une feuille qui porte le nom et l'âge de l'enfant, les modes d'alimentation, la date de son entrée et de sa sortie, l'adresse de ses parents, la quantité de lait et une courbe de poids. Chaque semaine, on pèse l'enfant et l'on trace le graphique de ses variations de poids.

Emploi du temps. — Les enfants sont amenés tous les matins à 7 heures. Ils sont immédiatement déshabillés pour revêtir l'uniforme de la crèche. Les vêtements de ville sont placés dans un vestiaire individuel (casier ou sac). Quelques mères viennent allaiter leurs enfants à midi, à la sortie du travail. Rarement elles reviennent à 3 heures. Elles retirent leurs enfants le soir à 7 heures.

Les mères bénéficiaires viennent tous les jours, à une heure déterminée (variable suivant l'emplacement des crèches), chercher le nombre de flacons prescrits par le médecin et rapporter les flacons vides.

Signalons que M. Pehu a créé des feuilles de poids pour les bénéficiaires de la crèche Saint-Maurice; M. Mauriquand a distribué des carnets de poids aux bénéficiaires de la crèche des Brotteaux; on va sans doute généraliser cette mesure.

A partir de janvier 1914, on compte élargir le cercle de protection des crèches en leur annexant une

visite médicale pour les enfants des mères inscrites au bureau de bienfaisance.

Restaurants gratuits pour mères nourrices. — Il existe à Lyon une organisation très intéressante, annexée à l'œuvre des crèches : Nous voulons parler des restaurants gratuits pour mères-nourrices. Là, les mères pauvres trouveront l'alimentation suffisante à faire les frais de l'allaitement maternel.

Malheureusement ces restaurants ne sont qu'au nombre de deux : l'un est situé, 78, rue Saint-Georges, tout près de la crèche ; l'autre se trouve, 19, rue Etienne-Dolet, signalons qu'un troisième, restaurant va être créé en janvier 1914, 5, rue Raymond.

Dans ces œuvres créées par la ville, on n'exige aucune formalité pour l'admission, aucune condition spéciale n'est requise, aucun renseignement sur le nom, la profession, la nationalité, le domicile, etc., n'est demandé. Pour que la mère ait droit aux repas, il faut et il suffit qu'elle allaite son enfant.

Voici la description du restaurant, 78, rue Saint-Georges Il est situé sur la rive droite de la Saône, dans un des quartiers les plus populeux et les plus paisibles de Lyon.

« Un étage d'un modeste immeuble acquis et réparé par la ville, lui est affecté. L'aménagement, des plus sobres, se compose d'une cuisine et d'une salle à manger pouvant recevoir une trentaine de personnes. Les tables sont en général de trois places, et recouvertes d'une toile cirée. Le service est entièrement effectué par une femme de peine, les

mères n'ayant à se déranger ni au moment, ni en dehors des repas, sauf pour la surveillance de leurs bébés.

Des lavabos, des éponges, des savons, des serviettes, etc., etc, sont à leur disposition ; elles prennent vite ainsi l'habitude de la propreté, pour leur enfant et pour elle.

Une directrice assume les charges administratives d'achat de denrées, de surveillance, de contrôle, et même prend part à la confection et à la préparation des menus.

L'alimentation est copieuse et saine, sans recherche ni superflu.

On donne tous les jours une soupe de légumes (orge, lentilles, fèves, pâtes, farine de maïs, etc.) ; un plat de viande, un plat maigre. Comme desserts : fromage frais, gâteaux de semoule, pruneaux, compotes, fruits.

La soupe, le pain et les légumes sont servis à discrétion. Il est donné à celles qui le désirent, un verre de bière par repas ; très peu boivent du vin.

L'expérience a montré que les mets les plus simples étaient les plus goûtés, ceux que les mères mangent plus abondamment et d'un meilleur appétit, ceux par conséquent qui portent le maximum d'effet utile. Le potage gras ou au pain a par exemple toujours le plus grand succès.

Il est servi deux grands repas par jour l'un le matin entre 11 h. et 1 h. ; l'autre le soir, entre 5 h. 1/2 et 7 h. 1/2 ». Lesieur et Vigne.

Le matin de 7 à 8 h. le restaurant donne un potage.

CHAPITRE IV

Résultats

La valeur des crèches ne peut se juger que d'après les résultats obtenus. Nulle discussion ne saurait prévaloir contre l'éloquence des faits, et la meilleure façon de répondre aux critiques dont on accable l'œuvre, c'est de publier des statistiques. Aux griefs exposés dans le premier chapitre de ce travail, nous opposerons des chiffres.

Nous étudierons, successivement, les résultats des crèches au point de vue de la morbidité et de l'épidémiologie ; de la mortalité ; des formes d'allaitement ; de l'assiduité des fréquentations, etc.

Notre enquête comprendra ces trois dernières années : 1910-1911-1912.

Peut-être trouvera-t-on cette période trop peu étendue pour qu'on en puisse tirer des conclusions générales et précises. Nous aurions désiré faire porter nos investigations sur un laps de temps

beaucoup plus long ; la difficulté que nous avons eu à nous procurer les documents nécessaires y fût obstacle. Un peu partout les feuilles des nourrissons manquent, soit qu'elles aient été emportées par les médecins, soit pour tout autre cause ; d'autre part, les statistiques du bureau d'hygiène ne nous renseignent pas sur différents points importants que nous voulions étudier... Malgré tout, les résultats que nous avons recueilli à grand'peine, nous semblent assez nets pour servir de base à une interprétation générale, à des critiques fondées, et à l'espoir de desiderata nécessaires.

Voici ces résultats :

A). — MORBIDITÉ

1° MORBIDITÉ EN 1910

Crèche Imbert-Colomès

1) MALADIES AIGUES :

Février : 3 *coqueluches* suivies de décès.

Mars : 1 *vaccination infectée* avec décès.

Mai : 1 *méningite* avec décès.

— 1 *congestion pulmonaire* avec décès.

Juin : 1 *bronchite* avec décès.

Octobre : 1 *rougeole* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 2 *rachitiques*.

Crèche cours Charlemagne

1) MALADIES AIGUES :

Avril : 1 *varicelle*.

Mai : Epidémies de *varicelle* et de *rougeole*,
avec licenciement.

Juillet : 2 *broncho-pneumonies* suivies de
décès.

Août : 1 *broncho-pneumonie* suivie de décès.
— 3 *rougeoles* (pas de licenciement).

Octobre : 3 *coqueluches*.

Novembre : 4 *coqueluches*.

2) MALADIES CHRONIQUES : 3 *rachitiques*.

Crèche, 233, rue Vendôme

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 1 *affection indéterminée* suivie de
décès.

Février : épidémie de *rougeole* (licenciement).

Mars : 1 *rougeole*.

— 1 *broncho-pneumonie* suivie de décès.

— 1 *méningite* suivie de décès.

Juin : 1 *méningite* suivie de décès.

Juillet : 1 *convulsions* suivie de décès.

Octobre : 1 *affection inconnue* suivie de décès.

Novembre : 1 *broncho-pneumonie* suivie de
décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 1 *rachitique*.

Crèche rue Renan

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 1 *varicelle*.

Février : épidémie de *rougeole* et de *varicelle*
avec 7 décès (licenciement).

Mai : 1 *varicelle*.

— 1 spasme de la glotte avec décès.

Juillet : 1 *affection inconnue* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 2 *rachitiques*.

Crèche rue d'Isly

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 2 *bronchites*.

Avril : 2 *bronchites*.

Août : 1 *affection inconnue*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Septembre : 1 *entérite* avec décès.

1) MALADIES CHRONIQUES : 1 *rachitique*.

Crèche St-Georges

Il nous a été absolument impossible d'obtenir des renseignements auprès de la directrice de cette crèche.

Crèche rue Chinard

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : épidémie de *varicelle*.

Février : 2 *bronchites*.

Mai : 2 *rougeoles*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Juin : 1 *affection indéterminée* avec décès.

Juillet : 2 *rougeoles*.

Août : 2 *bronchites*.

— 1 *rougeole*.

— 1 *coqueluche*.

2) MALADIES CHRONIQUES : 3 *rachitiques*.

Crèche 57, rue Vendôme.

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 1 *diphtérie* avec décès.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Février : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Mars : épidémie de *coqueluche*.

Mai : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Juin : 1 *rougeole*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Octobre : 1 *congestion pulmonaire* avec décès.

Novembre : 1 *coqueluche*.

2) MALADIES CHRONIQUES :

Point de *rachitiques*.

Crèche boulevard des Brotteaux

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 2 *rougeoles*.

Mars : 1 *rougeole* avec décès.

Avril : 1 *rougeole* avec décès.

Mai : 1 *rougeole* avec décès :

2) MALADIES CHRONIQUES : 12 *rachitiques*.

2^o MORBIDITÉ EN 1911

Crèche Imbert-Colomès

1) MALADIES AIGUES :

Mars : 1 *bronchite* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : Point de *rachitiques*.

Crèche cours Charlemagne

1) MALADIES AIGUES :

Février : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Mai : 1 *broncho-pneumonie*.

Juin : 1 *affection indéterminée*.

Juillet : 2 *affections indéterminées* suivies de décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 2 *rachitiques*.

Crèche 233, rue Vendôme

1) MALADIES AIGUES :

Mai : 1 *convulsion* avec décès.

Juillet : 1 *entérite* avec décès.

Août : 1 *entérite* avec décès :

Septembre : 1 *affection inconnue* :

Octobre : 2 *broncho-pneumonies* suivies de décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 1 *rachitique*.

Crèche rue Renan

1) MALADIES AIGUES :

Août : 1 *affection inconnue* avec décès.

— 1 *pneumonie* avec décès.

Novembre : 1 *affection inconnue* avec décès.

2) MALADIES AIGUES : 2 *rachitiques*.

Crèche rue d'Isly

1) MALADIES AIGUES :

Juillet : 1 *affection inconnue*.

Août : 1 *entérite*.

Octobre: 1 *broncho-pneumonie* et 1 *méningite*
suivies de décès.

2) MALADIES CHRONIQUES: Point de *rachitiques*.

Crèche rue Saint-Georges

Impossible d'obtenir des renseignements.

Crèche rue Chinard

1) MALADIES AIGUES:

Janvier: 3 *bronchites* avec 1 décès.

Février: 1 *angine* simple.

— 1 *broncho-pneumonie*,

Mars: 1 *diphthérie*.

Juin: 1 *rougeole*.

Juillet: 1 *coqueluche* avec décès.

— Epidémie de *rougeole*.

Septembre: 1 *bronchite*.

— 1 *coqueluche*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Octobre: 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Novembre: 1 *congestion pulmonaire* avec
décès.

Décembre: 1 *diphthérie*.

2) MALADIES CHRONIQUES: 4 *rachitiques*.

Crèche 57, rue Vendôme

1) MALADIES AIGUES:

Mars: *diarrhée* avec décès.

Août: *affection inconnue* avec décès.

Octobre, épidémie de *rougeole*, avec 5 décès.

2) MALADIES CHRONIQUES: 3 *rachitiques*.

Crèche, boulevard des Brotteaux

1) MALADIES AIGUES :

Mai : 1 *gastro-entérite* avec décès.

Août : 1 *méningite* avec décès.

— 1 *convulsion* avec décès.

Novembre : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 6 *rachitiques*.

3^o MORBIDITÉ EN 1912

Crèche Imbert-Colomès

(1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Mai : 1 *varicelle*.

Juin : 1 *bronchite* avec décès.

Décembre : 1 *bronchite* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 3 *rachitiques*.

Crèche cours Charlemagne

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : épidémie de *rougeole* avec 1 décès.

Mars : 1 *coqueluche*.

— 1 *rougeole*.

Mai : 1 *rougeole*.

Octobre : 1 *rougeole*.

— 1 *pneumonie*.

Décembre : 1 *pneumonie*.

2) MALADIES CHRONIQUES : 2 *rachitiques*.

Crèche, 233, rue Vendôme

1) MALADIES AIGUES :

- Janvier : 1 *méningite* avec décès.
— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.
Mars : 1 *convulsion* avec décès.
— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.
Avril : 1 *congestion pulmonaire* avec décès.
Mai : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.
— Epidémie de *varicelle*.
Juin : Epidémie de *rougeole*.
Juillet : 1 *rougeole* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 4 *rachitiques*.

Crèche, rue Renan

1) MALADIES AIGUES :

- Février : Epidémie de *rougeole* avec 1 décès.
Mars : 2 *rougeoles*.
Avril : 1 *varicelle*.
Mai : 1 *sypilis* héréditaire avec décès.
Juin : 1 *impétigo* avec décès.
Juillet : *affection inconnue* avec décès.
Octobre : 1 *méningite* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 4 *rachitiques*.

Crèche d'Isly

1) MALADIES AIGUES :

- Février : Epidémie de *varicelle*.
Mars : 3 *diarrhées*.
Mai : 1 *entérite* avec décès.

Juillet : 1 *affection inconnue* avec décès.

Août : *lymphangite*.

2) MALADIES CHRONIQUES : 2 *rachitiques*.

Crèche Saint-Georges

1) MALADIES AIGUES :

Février : 1 *rougeole* avec décès.

Mars : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 3 *rachitiques*.

Crèche rue Chinard

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 7 cas de *rougeole* (cas de licenciement).

Janvier : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

— 1 *bronchite*.

Février : 1 *bronchite*.

— 1 *rougeole*.

Mars : 1 *laryngite* avec décès.

Avril : 1 *broncho-pneumonie*.

Juin : 1 *varicelle*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Août : 1 *syphilis* héréditaire avec décès.

Septembre : 2 *coqueluches*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Octobre : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Novembre : 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

Décembre : 1 *eczéma* généralisé.

— 1 *bronchite*.

2) MALADIES CHRONIQUES : 1 *rachitique*.

Crèche, 57, rue Vendôme

1) MALADIES AIGUES :

Avril : 1 *affection inconnue* avec décès.

— 1 *bronchite* avec décès.

Mai : 1 *bronchite*.

Juillet : 1 *méningite* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : Point de *rachitiques*.

Crèche boulevard des Brotteaux

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 2 *rougeoles*.

— 1 *méningite*.

Février : 1 *rougeole* avec broncho-pneumonie
et décès.

Juillet : 1 *affection inconnue* avec décès.

2) MALADIES CHRONIQUES : 3 *rachitiques*.

Crèche rue Saint-Maurice

1) MALADIES AIGUES :

Janvier : 1 *diarrhée*.

Mars : 1 *diarrhée*.

— 1 *bronchite*.

— 1 *impétigo*.

— 7 *coqueluches* (pas de licenciement).

Mai : 1 *coqueluche*.

— 1 *broncho-pneumonie* avec décès.

— 2 *diarrhées*.

Août : 1 *diarrhée*.

Novembre : 1 *pemphigus syphilitique*.



2) MALADIES CHRONIQUES : pas de *rachitique*.

Interprétation. — Il découle des faits précédents que :

1^o *La crèche n'est pas un foyer épidémique.* — Nous n'y rencontrons guère que les maladies du type rougeole, pour lesquelles la réceptivité est presque fatale, les épidémies sont en général bénignes. En 3 ans, nous ne comptons que trois licenciements (Epidémie de rougeole de 1910 dans les crèches du cours Charlemagne, 233 rue Vendôme et rue Renan).

a) *La rougeole*, qui semble revenir périodiquement tous les deux ans (Imbert-Colomès, Charlemagne, Vendôme, Renan, Brotteaux) et rarement tous les ans (Chinard), est parfois tenace (Charlemagne, 1912).

b) *La varicelle* est moins fréquente; les épidémies sont plus espacées; les crèches atteintes, moins nombreuses (Imbert-Colomès; 233, Vendôme; Renan). Cependant Chinard est touché souvent.

c) *La coqueluche* est plus rare encore, nous ne la trouvons guère qu'à Imbert-Colomès et à Charlemagne, et, plus souvent à Chinard.

d) *La diphtérie n'existe pour ainsi dire pas* : nous notons un cas à Chinard en 1911 et un cas, 57, rue Vendôme en 1910.

e) *La scarlatine n'a pas été observée.*

f) *La broncho-pneumonie* ne semble pas revêtir un caractère épidémique : les cas observés sont isolés :

2^o *La crèche ne favorise ni le rachitisme ni le scorbut.* — En 1910, nous trouvons pour le total des enfants des crèches (Saint-Georges excepté) 5 o/o de rachitiques.

En 1911, le pourcentage s'abaisse à 4 o/o (Saint-Georges excepté), pour remonter à 4 50 o/o en 1912.

D'après nos renseignements, *aucun enfant ne devient rachitique à la crèche* : ceux qui entrent rachitiques s'améliorent rapidement.

3^o *La gastro-entérite n'existe pas dans les crèches.* — En 1910, nous ne constatons qu'un cas de diarrhée infantile (Isly).

En 1911, année particulièrement meurtrière dans le monde entier, c'est à peine si nous notons deux entérites mortelles, 233, rue Vendôme (en juillet et août); une diarrhée suivie de décès, 57, rue Vendôme (mars); une gastro-entérite, également mortelle, boulevard des Brotteaux (mai). Et il y avait 457 enfants dans les crèches ! (en exceptant Saint-Georges).

En 1912, nous trouvons une entérite mortelle (Isly et Saint-Maurice).

Quant les crèches n'auraient eu pour résultat, que la suppression de ce fléau de l'enfance, qu'est la gastro-entérite, ce serait assez pour justifier leur importance.

4^o *Certains enfants meurent du coup de chaleur chez eux.*

Dans certaines crèches l'on note chaque année, au mois de juillet et août, des décès de cause indéterminée (rue Renan, rue d'Isly). Dans d'autres crè-

ches, ces morts se produisent pendant les étés particulièrement chauds. C'est ainsi qu'on les note, parfois accompagnés de convulsions, en 1911, cours Charlemagne (juin); 233, rue Vendôme (mai, septembre); 57, rue Vendôme (août), boulevard des Brotteaux (août).

On pouvait le noter déjà, 233, rue Vendôme en juillet 1910, et on le retrouvait en juillet 1912, boulevard des Brotteaux.

Boiszon a insisté dans sa thèse sur cette cause de mortalité bien étudiée par les Allemands.

Schlessinger, de Strasbourg, note que la mortalité infantile est plus grande dans les quartiers à constructions très serrées, avec circulation d'air minima. Cette mortalité est d'autant plus grande que les locaux présentent un plus faible écart entre les températures diurne et nocturne. La mort survient après des troubles généraux de la nutrition.

Liepuren observe aussi ces véritables coups de chaleur et note l'absence de troubles digestifs, coïncidant avec la fréquence des convulsions.

Langstein, dans une enquête sur les logements de ces quartiers mal construits, trouve des températures moyennes de 28° et 29° à l'ombre.

Siegbert, de Cologne, découvre des maisons dont la température égale 30°, sans rémission nocturne!

Une enquête, portant sur les logements ouvriers en 1910, montre une température oscillant entre 24° et 36° : les habitants sont littéralement cuits : les enfants meurent en hyperthermie en présentant parfois 43°6.

Il nous a été impossible de nous documenter sur la température moyenne estivale des crèches lyonnaises. Il serait à désirer que cette recherche fut faite. Cependant il est à présumer que l'orientation, l'aération insuffisante, la faible épaisseur des murs de certaines crèches, en font pendant l'été des fournaies propices au coup de chaleur. Ajoutons également que les conditions d'habitation nocturne de l'enfant (surpeuplement, foyer, absence de variation de la température) réalisent au maximum les risques de mort.

B). — MORTALITÉ

Nous avons résumé dans les tableaux suivants les résultats de notre enquête sur la mortalité dans les crèches des enfants au-dessous et au-dessus d'un an.

Pourcentage de la mortalité dans les Crèches
Année 1910

NOMS DES CRÈCHES	Enfants âgés de moins d'un an	Enfants âgés de plus d'un an	Décès au-dessous d'un an	Décès au-dessus d'un an	Pourcentage des décès au-dessous d'un an	Pourcentage des décès au-dessus d'un an
Rue Imbert-Colomès....	18	15	2	6	11,1	40
Cours Charlemagne.....	30	12	1	2	3,3	16,7
233, Rue Vendôme....	44	41	5	2	11,4	4,9
Rue Renan.....	40	24	4	5	10	20,8
Rue d'Isly.....	20	14	1	1	5	7,1
Rue St-Georges.....	25	13	1	2	4	15,4
Rue Chinard.....	37	10	1	1	2,7	10
57, Rue Vendôme.....	40	25	2	4	5	16
Boulevard des Brotteaux.	26	55	0	3	0	5,5
TOTAUX.....	280	209	17	25	6,07	8,36

Pourcentage de la mortalité dans les Crèches
Année 1911

NOMS DES CRÈCHES	Enfants au-dessous d'un an	Enfants au-dessus d'un an	Décès au-dessous d'un an	Décès au-dessus d'un an	Pourcentage des décès au-dessous d'un an	Pourcentage des décès au-dessus d'un an
Rue Imbert-Colomès....	25	12	0	1	0	8,33
Cours Charlemagne.....	28	8	2	1	7,1	12,5
233, Rue Vendôme.....	35	45	5	0	14,1	0
Rue Renan.....	39	19	2	1	5,1	5,3
Rue d'Isly.....	18	14	1	1	5,3	7,2
Rue St-Georges.....	20	17	3	0	15	0
Rue Chinard.....	35	20	2	3	5,7	15
57, Rue Vendôme.....	36	28	3	4	8,3	14,3
Boulevard des Brotteaux.	31	54	1	3	3,2	5,6
TOTAUX.	267	217	19	17	7,14	7,7

Pourcentage de la mortalité dans les Crèches
Année 1912

NOMS DES CRÈCHES	Enfants au-dessous d'un an	Enfants au-dessus d'un an	Décès au-dessous d'un an	Décès au-dessus d'un an	Pourcentage des décès au-dessous d'un an	Pourcentage des décès au-dessus d'un an
Rue Imbert-Colomès...	18	12	1	2	5,6	16,7
Cours Charlemagne.....	20	13	0	1	0	7,7
233, Rue Vendôme....	23	52	2	5	8,7	9,6
Rue Renan.....	39	19	3	2	7,7	11,1
Rue d'Isly.....	12	17	1	1	8,3	5,9
Rue St-Georges.....	28	18	2	0	7,1	0
Rue Chinard.....	32	16	6	1	18,8	6,3
57, Rue Vendôme.....	39	38	1	2	2,6	5,3
Boulevard des Brotteaux.	24	59	0	2	0	6,7
Rue St-Maurice.....	25	13	0	1	0	7,7
TOTAUX.	260	248	16	17	6,16	6,8

De ces chiffres, résulte que :

1^o A considérer le total des enfants des crèches, la mortalité est plus élevée de 1 an à 2 ans que de 15 jours à 1 an.

En 1910, nous avons pour la mortalité des enfants au-dessous d'un an 6,07 % et pour ceux au-dessus d'un an 8,36 %.

En 1911, nous enregistrons 7,14 % et 7,7 %.

En 1912, le pourcentage diminue : 6,16 % et 6,8 %.

Devons-nous chercher l'explication de ce phénomène dans la baisse de la mortalité de 15 jours à 1 an, ou la trouverons-nous dans l'augmentation de mortalité au-dessus de 1 an? Nous ne pouvons répondre, parce qu'il nous manque une donnée du problème. Il eut été intéressant de connaître la mortalité globale de la ville pour les enfants de un an à deux ans; mais cette statistique n'existe pas. Il est probable que l'écart constaté tient au soins minutieux dont on entoure les enfants de 15 jours à 1 an, et à la disparition de la gastro entérite qui fait parmi ces derniers tant de victimes. Il ne nous semble pas que la mortalité des enfants de 1 an à 2 ans soit augmentée dans les crèches, mais les documents nous manquent pour démontrer qu'elle est diminuée.

2^o *La mortalité infantile des crèches est plus faible que celle de la ville.*

En 1910, la mortalité infantile globale égale 9,5 %; celle des crèches ne dépasse pas 6,07 %.

En 1911, la mortalité infantile monte par suite d'un été exceptionnellement chaud, elle atteint

11,99 % pour l'ensemble de la ville, elle varie peu dans les crèches où l'on note 7,14 %.

En, 1912 la mortalité globale retombe à 9,9 %; celle des crèches à 6,16 %.

L'on nous objectera que ces chiffres ne sont pas comparables. En effet, la mortalité des crèches ne comprend que des enfants âgés de plus de 15 jours, la mortalité globale comprend les enfants de zéro à 1 an.

Or, Budin, a trouvé que les deux tiers des enfants, morts de 0 à 1 an, succombaient avant le quinzième jour.

Cette statistique peut être vraie pour le service hospitalier de Budin; elle est fausse pour Lyon. Nous avons cherché combien d'enfants mouraient de 0 à 15 jours, dans les années normales (1909-1910, etc.). Nous avons trouvé que ces enfants ne constituaient qu'un tiers de la mortalité infantile.

Pendant certaines années exceptionnelles, où sévit la gastro-entérite, qui frappe surtout les enfants plus âgés, la proportion des décès au-dessous de 15 jours descend au quart.

Si nous tenons compte de ces faits, nous trouvons que la mortalité infantile globale au-dessus de 15 jours a été de 6,34 % en 1910 et de 6,6 % en 1912; chiffres sensiblement supérieurs à ceux des crèches (6,07 % en 1910; 6,16 % en 1912).

Si la mortalité infantile est légèrement plus faible dans les crèches en temps normal, pendant les épidémies de gastro-entérite, l'écart devient considé-

rable et met bien en valeur l'efficacité de ces établissements.

Tandis que la mortalité infantile globale au-dessus de 15 jours atteint 8,9 % en 1911, celle des crèches reste à 7,14 % !

L'on pourra nous reprocher de n'avoir pas poussé notre statistique assez loin : il entre à la crèche des enfants à tout âge ; on ne peut donc comparer les chiffres obtenus avec ceux de la ville ; tous les enfants ne sont pas entrés à 15 jours... Nous répondrons que la plupart des enfants entrent à cet âge à la crèche. De plus, cet argument peut expliquer de faibles écarts comme ceux de 1910 et 1912, il ne saurait justifier l'énorme différence, constatée en 1911. Et puis, l'analyse de la morbidité nous a démontré que la gastro-entérite — cause principale de la mortalité infantile — a disparu dans les crèches.

Nous aurions désiré étudier la mortalité infantile dans ses rapports avec la forme d'allaitement ; l'âge à l'entrée ; l'assiduité ; la profession, les conditions économiques et l'habitation des parents, etc. Nous n'avons pas pu nous procurer la documentation nécessaire à pareil travail.

Remarquons qu'en l'espace de trois années, il ne s'est produit dans la crèche du boulevard des Brotteaux (la plus peuplée cependant) qu'un *seul décès d'enfant au-dessous d'un an*. Le résultat montre ce que peuvent les crèches bien tenues. Et pourtant, les formes d'allaitement changeaient chaque année

de façon considérable, dans cet établissement, comme le démontrent les tableaux ci-dessous.

C) FORMES D'ALLAITEMENT

Nous avons résumé en trois tableaux (voir pages 61, 62 et 63) les formes d'allaitement employées en 1910-1911-1912, pour les enfants des crèches et les bénéficiaires.

Ces tableaux démontrent que :

1^o *Les crèches telles qu'elles sont ne favorisent pas l'allaitement exclusif au sein.* — Alors qu'en 1910, 10,8 0/0 des enfants étaient soumis à l'allaitement maternel, on n'en compte plus que 9,3 0/0 en 1911, et le chiffre tombe à 4,9 0/0 en 1912.

Cette baisse de l'allaitement maternel a lieu malgré les encouragements prodigués dans les crèches et malgré la bonne volonté des mères. Nous verrons que les causes en sont d'ordre social et économique : la mère n'a pas de lait, parce qu'elle ne peut allaiter que trop rarement et parce qu'elle se nourrit mal.

2^o *Les crèches favorisent l'allaitement mixte.* — Tandis que l'allaitement artificiel diminue de 37,8 0/0 en 1910, à 31,6 0/0 en 1911, puis à 36,6 0/0 en 1912; l'allaitement mixte croît de 51,4 0/0 en 1910, à 59,1 0/0 en 1911, pour arriver à 64,5 0/0 en 1912.

Pourcentage des différentes formes d'allaitement. (Année 1910.)

NOMS DES CRÈCHES	ENFANTS DES CRÈCHES						ENFANTS DES BÉNÉFICIAIRES					
	Enfants présents dans l'année	Nourris au sein	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au sein	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte	Enfants présents dans l'année	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte
Rue Imbert-Colomès.....	33	7	12	14	21,2	36,4	42,4	77	35	42	45,5	54,5
Cours Charlemagne.....	42	2	18	22	4,8	42,8	52,4	19	16	3	84,2	15,8
Rue Vendôme, 233.....	85	0	35	50	0	41,2	58,8	126	66	60	52,3	47,7
Rue Renan.....	64	3	26	35	4,7	40,6	54,7	121	58	63	47,9	52,1
Rue d'Isly.....	34	0	14	20	0	41,2	58,8	47	30	17	63,8	36,2
Rue Saint-Georges.....	39	0	11	28	0	28,2	71,8	52	33	19	63,5	36,5
Rue Chinard.....	47	19	11	17	40,4	23,4	36,2	68	29	39	42,6	57,4
Rue Vendôme, 57.....	65	0	28	37	0	43,1	56,9	46	20	26	43,5	56,5
Boulevard des Brotteaux....	81	22	30	29	25,9	37,1	37	68	33	35	48,7	51,3
TOTAUX.....	490	53	185	252	10,8	37,8	51,4	624	320	304	51,3	48,7

Pourcentage des différentes formes d'allaitement. (Année 1911.)

NOMS DES CRÈCHES	ENFANTS DES CRÈCHES					ENFANTS DES BÉNÉFICIAIRES						
	Enfants présents dans l'année	Nourris au sein	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au sein	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte	Enfants présents dans l'année	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte
Rue Imbert-Colomés	37	2	5	30	5,4	13,5	81,1	48	25	23	52,1	47,9
Cours Charlemagne.....	36	0	12	24	0	33,4	66,6	16	12	4	75	25
Rue Venôme, 233.....	80	0	28	52	0	35	65	179	72	107	40,2	59,8
Rue Reuan	58	5	20	33	8,6	34,5	56,9	161	88	73	54,7	45,3
Rue d'Isly.....	32	0	8	24	0	25	75	52	38	14	73,1	26,9
Rue Saint-Georges.....	37	0	12	25	0	32,4	67,6	38	11	24	36,8	63,2
Rue Chinard.....	55	17	12	26	30,9	21,8	47,3	68	23	45	33,8	66,2
Rue Vendôme, 57.....	64	0	19	45	0	29,7	70,3	48	10	38	20,9	79,1
Boulevard des Brolleaux.....	85	21	37	27	24,4	43,5	32,1	52	30	22	57,7	42,3
TOTAUX.....	484	45	153	286	9,3	31,6	59,1	662	312	350	47,1	52,9

Pourcentage des différentes formes d'allaitement. (Année 1912.)

NOMS DES CRÈCHES	ENFANTS DES CRÈCHES							ENFANTS DES BÉNÉFICIAIRES				
	Enfants présents dans l'année	Nourris au sein	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au sein	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte	Enfants présents dans l'année	Nourris au biberon	Nourris à l'allaitement mixte	Pourcentage des enfants nourris au biberon	Pourcentage des enfants à l'allaitement mixte
Rue Imbert-Colomès	30	4	20	6	13,3	66,5	20,2	58	20	38	34,5	65,5
Cours Charlemagne	33	5	12	16	15,2	36,4	48,4	23	13	11	56,5	43,5
Rue Vendôme, 233	75	0	21	54	0	28	72	185	95	90	51,4	48,6
Rue Renan	58	1	18	39	1,7	31,1	67,2	112	50	62	44,6	55,4
Rue d'Isly	29	0	9	20	0	31,1	68,9	31	15	16	48,3	51,7
Rue Saint-Georges	46	0	17	29	0	36,9	63,1	49	20	29	40,8	59,2
Rue Chinard	48	4	8	36	8,4	16,8	74,8	47	23	24	48,9	51,1
Rue Vendôme, 57	77	0	17	60	0	22,1	77,9	48	13	35	27,1	72,9
Boulevard des Brotteaux	74	10	16	48	13,5	21,6	64,9	66	32	34	48,4	51,6
Rue Saint-Maurice	38	1	17	20	2,6	44,7	52,7	54	8	46	14,8	85,2
TOTAUX	508	25	155	328	4,9	30,6	64,5	673	288	385	42,8	57,2

Nous constatons le même accroissement dans le pourcentage de l'allaitement mixte, chez les bénéficiaires : 48,7 0/0 en 1910 ; 52,9 0/0 en 1911 ; et 57,2 0/0 en 1912.

Il nous reste à déterminer l'influence des formes de l'allaitement sur la santé de l'enfant.

Nous n'avons pu rechercher l'influence de chacune de ces formes sur la morbidité ; mais nous avons recherché les effets de l'allaitement sur la courbe de poids qui est le témoin fidèle de l'état sanitaire du nourrisson.

D) COURBES DE POIDS

Nous avons recueilli, dans chaque crèche, une vingtaine de courbes quelconques, se rapportant à chaque mode d'allaitement. Nous avons réuni toutes ces courbes, par type d'allaitement, et nous avons construit une courbe moyenne pour chaque type.

Ce sont ces courbes que nous reproduisons ci-dessous.

1) *Allaitement au sein.* — L'enfant entre le plus souvent avec un poids au-dessous de la normale. Dès l'entrée, sa courbe devient parallèle au graphique normal. Il y a peu d'accidents, la courbe est régulière, les états stationnaires, très rares, ne dépassent guère deux semaines, avant la fin de la première année.

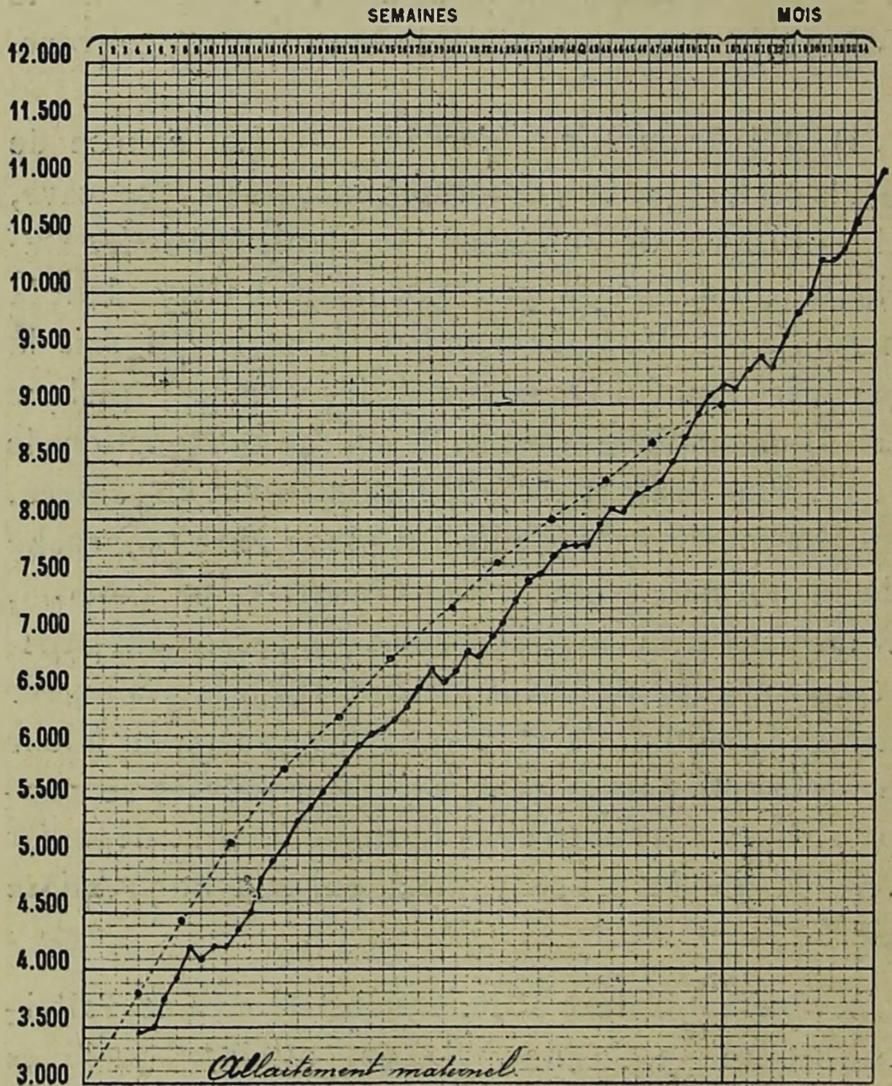
La courbe a une forme générale convexe.

2) *Allaitement mixte*. — La courbe est très régulière également, il y a quelques rares phases stationnaires, de deux à quatre semaines. La normale est dépassée une ou deux semaines avant la fin de l'année. La forme générale de la courbe est convexe.

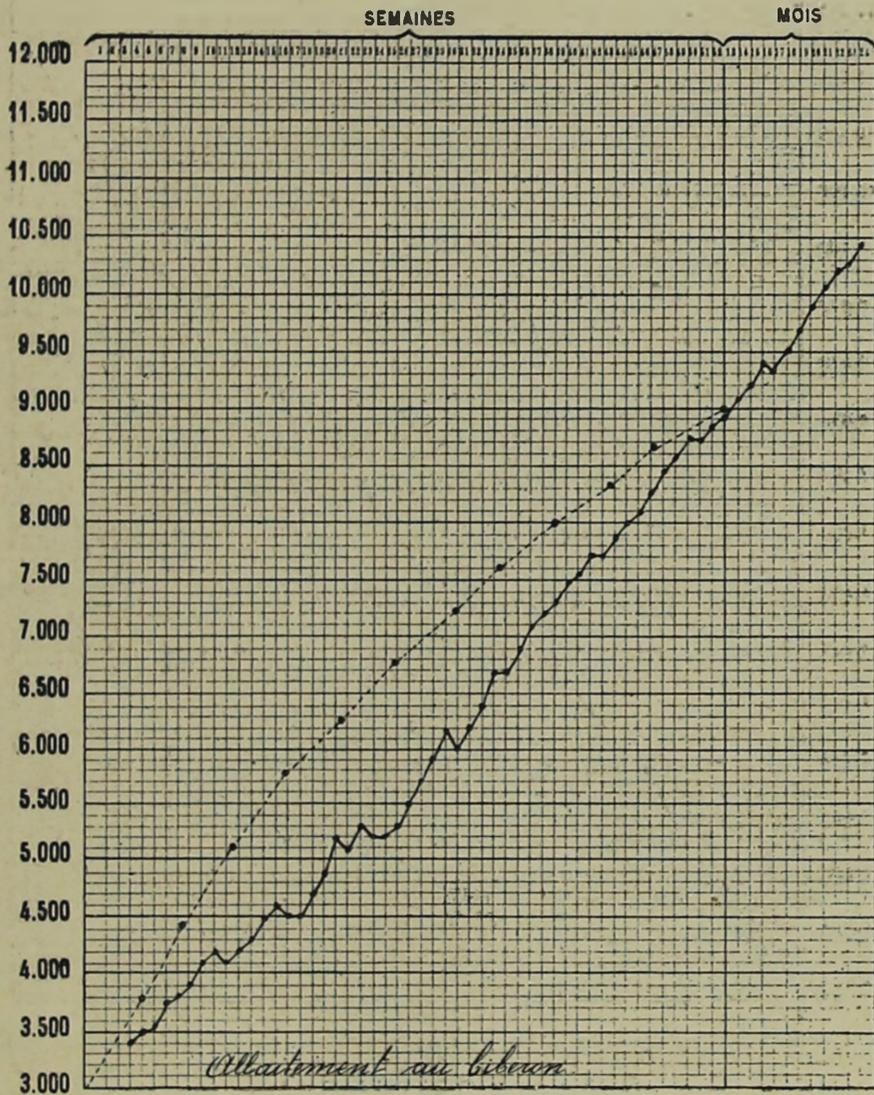
1) *Allaitement au biberon*. — La courbe de poids est irrégulière, de forme généralement concave, elle présente de nombreux accidents (périodes stationnaires de une à quatre semaines). Cependant la normale est dépassée pendant le mois qui suit la première année. Dans toutes les crèches, quelque soit le mode d'allaitement, la courbe est fonction de l'âge. Plus l'enfant est jeune au moment de l'entrée, plus sa courbe est régulière et plus elle se rapproche de la normale. Les enfants nourris au biberon, entrant après la vingtième semaine, présentent généralement une chute brusque de 500 à 800 grammes. En six semaines, ils reviennent généralement à leur poids initial, puis la courbe se régularise et se rapproche constamment de la normale pour la dépasser vers la fin du premier mois qui suit la première année.

En *résumé*, dans l'allaitement au sein et l'allaitement mixte, la normale est atteinte quelques semaines avant la première année, avec l'allaitement au biberon, cette normale n'est atteinte que pendant le 13^e ou le 14^e mois. Nous ne parlons ici que de moyennes.

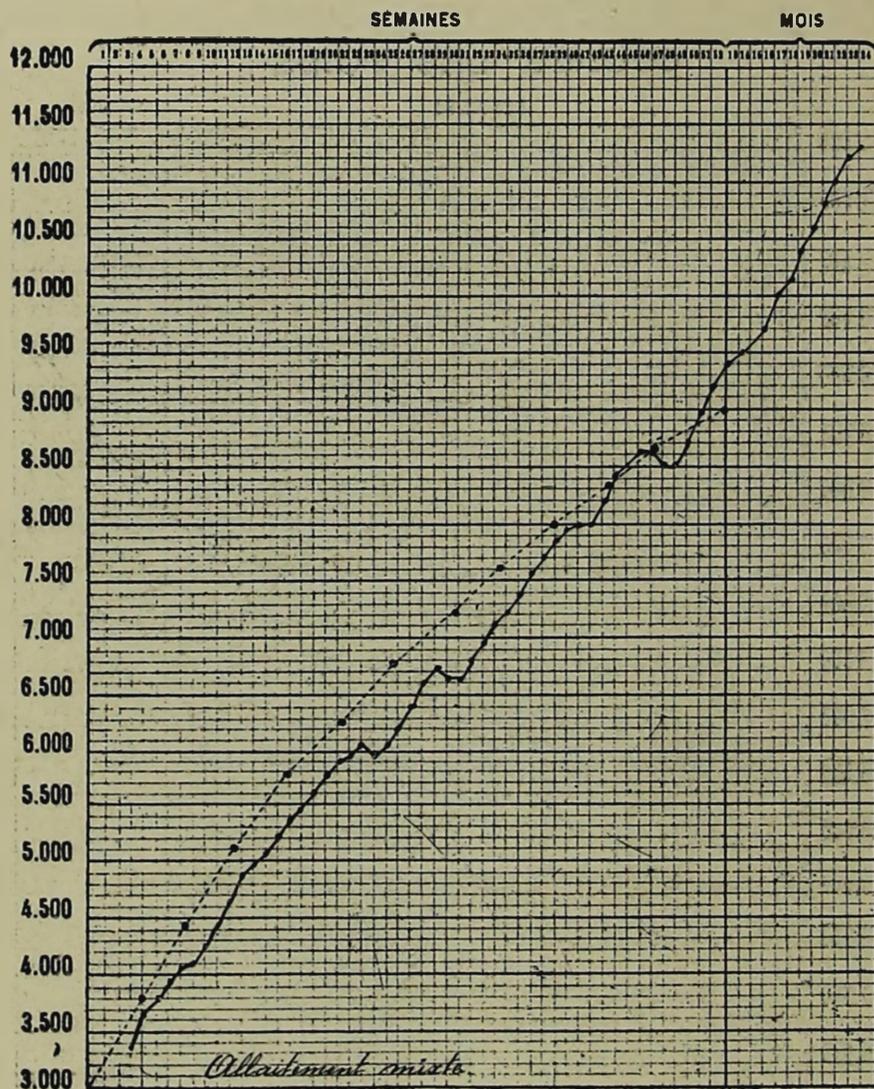
COURBE DES POIDS



COURBE DES POIDS



COURBE DES POIDS



E. — ASSIDUITÉ

Causes de la sortie des enfants

Le tableau suivant indique quelle fut l'assiduité dans les crèches pendant les années 1910 - 1911 et 1912.

JOURNÉES DE PRÉSENCE

CRÈCHES	1910	1911	1912
Imbert-Colomès	3157	3408	4593
Charlemagne	3760	4330	3784
233, rue Vendôme	4349	5034	4706
Renan	5588	6326	5070
Isly	2550	2552	2589
Saint-Georges	2435	3155	3420
Chinard	4240	4554	4630
57, rue Vendôme	6338	7474	8463
Boulevard des Brotteaux	4378	4956	4330
Saint-Maurice	—	—	3545

On remarque que, sauf pour les crèches Charlemagne, 233, rue Vendôme, rue Renan, boulevard des Brotteaux, où elle diminue, en 1912, l'assiduité augmente dans toutes les autres. Mais la diminution de l'assiduité dans ces quatre crèches coïncide avec les fortes épidémies de varicelle et de rougeole (sauf boulevard des Brotteaux).

Le chiffre des enfants augmente. — En effet :

	1910	1911	1912
Pensionnaires	490	484	508
Bénéficiaires	624	662	673

tandis que le nombre des naissances reste à peu près stationnaire.

Causes de sortie des enfants des crèches

On trouvera dans les tableaux suivants les causes de sortie des pensionnaires et des bénéficiaires pendant les années 1910, 1911, 1912.

Pensionnaires

Crèche rue Imbert-Colomès

1910	1911	1912
<i>Sur 33 enfants inscrits</i>	<i>Sur 37 enfants inscrits</i>	<i>Sur 30 enfants inscrits</i>
14 présents.	13 présents.	14 présents.
8 décès.	1 décès.	3 décès.
10 limites d'âge.	17 limites d'âge.	3 limites d'âge.
1 chang. de quartier.	5 chang. de quartier.	4 mis en nourrice.
1 cause inconnue.	1 cause inconnue.	3 causes inconnues.
		3 chang. de quartier.

Crèche cours Charlemagne

1910	1911	1912
<i>Sur 42 enfants inscrits</i>	<i>Sur 36 enfants inscrits</i>	<i>Sur 33 enfants inscrits</i>
17 présents.	15 présents.	12 présents.
3 décès.	3 décès.	1 décès.
12 limites d'âge.	9 limites d'âge.	16 limites d'âge.
4 mis en nourrice.	3 mis en nourrice.	2 mis en nourrice.
6 chang. de quartier.	6 chang. de quartier.	

Crèche, 234, rue Vendôme

1910	1911	1912
<i>Sur 85 enfants inscrits</i>	<i>Sur 80 enfants inscrits</i>	<i>Sur 75 enfants inscrits</i>
22 présents.	24 présents.	26 présents.
7 décès.	5 décès.	7 décès.
12 chang. de quartier.	6 chang. de quartier.	6 chang. de quartier.
7 mis en nourrice.	6 mis en nourrice.	9 mis en nourrice.
19 causes inconnues.	20 causes inconnues.	12 causes inconnues.
17 limites d'âge.	16 limites d'âge.	15 limites d'âge.

Crèche rue Renan

1910	1911	1912
<i>Sur 64 enfants inscrits</i>	<i>Sur 58 enfants inscrits</i>	<i>Sur 58 enfants inscrits</i>
23 présents.	22 présents.	21 présents.
15 limites d'âge.	11 limites d'âge.	15 limites d'âge.
4 décès.	3 décès.	5 décès.
11 chang. de quartier.	4 chang. de quartier.	5 chang. de quartier.
6 mis en nourrice.	10 mis en nourrice.	5 mis en nourrice.
5 causes inconnues.	8 causes inconnues.	7 causes inconnues.

Crèche rue d'Isly

1910	1911	1912
<i>Sur 34 enfants inscrits</i>	<i>Sur 32 enfants inscrits</i>	<i>Sur 29 enfants inscrits</i>
11 présents.	13 présents.	13 présents.
10 limites d'âge.	7 limites d'âge.	7 limites d'âge.
4 chang. de quartier.	3 chang. de quartier.	3 chang. de quartier.
2 décès.	2 décès.	2 décès.
2 causes inconnues.	3 causes inconnues.	2 causes inconnues.
3 mis en nourrice.	4 mis en nourrice.	2 mis en nourrice.

Crèche rue Saint-Georges

1910	1911	1912
<i>Sur 39 enfants inscrits</i>	<i>Sur 37 enfants inscrits</i>	<i>Sur 46 enfants inscrits</i>
10 présents.	14 présents.	14 présents.
10 limites d'âge.	7 limites d'âge.	7 limites d'âge.
2 causes inconnues.	3 causes inconnues.	6 causes inconnues.
8 chang. de quartier.	6 chang. de quartier.	9 chang. de quartier.
6 mis en nourrice.	4 mis en nourrice.	8 mis en nourrice.
3 décès.	3 décès.	2 décès.

Crèche rue Chinard

1910	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 47 enfants inscrits</i>	<i>Sur 55 enfants inscrits</i>	<i>Sur 48 enfants inscrits</i>
8 limites d'âge.	21 limites d'âge.	16 limites d'âge.
7 chang. de quartier.	9 chang. de quartier.	4 chang. de quartier.
2 décès.	5 décès.	7 décès.
8 causes inconnues.	4 causes inconnues.	21 présents.
22 présents.	16 présents.	

Crèche, 57, rue Vendôme

1910	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 65 enfants inscrits</i>	<i>Sur 64 enfants inscrits</i>	<i>Sur 77 enfants présents</i>
8 limites d'âge.	15 limites d'âge	20 limites d'âge.
4 chang. de quartier.	2 chang. de quartier.	7 chang. de quartier.
13 mis en nourrice.	11 mis en nourrice.	10 mis en nourrice.
4 causes inconnues.	3 causes inconnues.	6 causes inconnues.
30 présents.	26 présents.	31 présents.
6 Décès.	7 décès.	3 décès.

Crèche boulevard des Brotteaux

1910	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 81 enfants inscrits</i>	<i>Sur 85 enfants inscrits</i>	<i>Sur 74 enfants inscrits</i>
4 limites d'âge.	9 limites d'âge.	6 limites d'âge.
11 chang de quartier.	26 chang. de quartier.	16 chang. de quartier.
2 maladies.	4 maladies.	1 maladie.
26 mis en nourrice.	10 mis en nourrice.	16 mis en nourrice.
9 causes inconnues.	6 causes inconnues.	6 causes inconnues.
3 décès.	4 décès.	2 décès.
26 présents.	26 présents.	29 présents.

Bénéficiaires

Crèche rue Imbert-Colomès

1910	1911	1912
<u>Sur 77 enfants inscrits</u>	<u>Sur 68 enfants Inscrits</u>	<u>Sur 58 enfants inscrits</u>
33 présents.	37 présents.	40 présents.
8 décès.	4 décès.	6 décès.
19 limites d'âge.	16 limites d'âge.	2 limites d'âge.
3 chang. de quartier.	4 causes inconnues.	6 causes inconnues.
8 causes inconnues.	7 mis en nourrice.	4 chang. de quartier.
6 mis en nourrice.		

Crèche cours Charlemagne

1910	1911	1912
<u>Sur 19 enfants inscrits.</u>	<u>Sur 16 enfants inscrits.</u>	<u>Sur 23 enfants inscrits</u>
6 présents.	7 présents.	7 présents.
3 décès.	3 décès.	3 décès.
6 limites d'âge.	6 limites d'âge.	8 limites d'âge.
3 chang. de quartier.		3 chang. de quartier.
1 mis en nourrice.		1 mis en nourrice.
		1 cause inconnue.

Crèche, 233, rue Vendôme

1910	1911	1912
<u>Sur 126 enfants inscrits</u>	<u>Sur 179 enfants inscrits</u>	<u>Sur 185 enfants inscrits</u>
64 présents.	63 présents.	79 présents.
12 décès.	18 décès.	20 décès.
20 limites d'âge.	47 limites d'âge.	31 limites d'âge.
18 chang. de quartier.	20 chang. de quartier.	35 chang. de quartier.
4 mis en nourrice.	21 mis en nourrice.	4 mis en nourrice.
8 causes inconnues.	10 causes inconnues.	16 causes inconnues.

Crèche rue Renan

1911	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 121 enfants inscrits</i>	<i>Sur 161 enfants inscrits</i>	<i>Sur 112 enfants inscrits</i>
71 présents.	52 présents.	50 présents.
10 décès.	11 décès.	12 décès.
25 limites d'âge.	50 limites d'âge.	36 limites d'âge.
6 mis en nourrice.	8 mis en nourrice	2 mis en nourrice.
9 chang. de quartier.	13 chang de quartier.	4 chang. de quartier.
9 causes inconnues.	14 causes inconnues.	3 causes inconnues.
	13 refusent le lait.	5 refusent le lait.

Crèche rue d'Isly

1910	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 47 enfants inscrits</i>	<i>Sur 52 enfants inscrits</i>	<i>Sur 31 enfants inscrits</i>
13 présents.	17 présents.	13 présents.
4 décès.	3 décès.	3 décès.
10 limites d'âge.	14 limites d'âge.	3 chang. de quartier.
6 chang. de quartier.	11 chang. de quartier.	12 limites d'âge.
5 mis en nourrice.	7 causes inconnues.	
9 causes inconnues.		

Crèche rue Saint-Georges

1910	1911	1912
—	—	—
<i>Sur 52 enfants inscrits</i>	<i>Sur 38 enfants inscrits</i>	<i>Sur 49 enfants inscrits</i>
22 présents.	14 présents.	11 présents.
7 décès.	5 décès.	4 décès.
19 limites d'âge.	12 limites d'âge.	22 limites d'âge.
4 causes inconnues.	7 causes inconnues.	6 chang. de quartier.
		6 causes inconnues.

Crèche rue Chinard

<u>1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>
<i>Sur 68 enfants inscrits</i>	<i>Sur 68 enfants inscrits</i>	<i>Sur 47 enfants inscrits</i>
31 présents.	25 présents.	20 présents.
4 décès.	9 décès.	4 décès.
26 limites d'âge.	30 limites d'âge.	18 limites d'âge.
1 cause inconnue.	1 cause inconnue.	3 chang. de quartier.
6 chang. de quartier.	3 mis en nourrice.	2 mis en nourrice.

Crèche, 57, rue Vendôme

<u>1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>
<i>Sur 46 enfants inscrits</i>	<i>Sur 48 enfants inscrits</i>	<i>Sur 66 enfants inscrits</i>
20 présents.	15 présents.	15 présents.
6 décès.	4 décès.	5 décès.
11 limites d'âge.	14 limites d'âge.	22 limites d'âge.
4 chang. de quartier.	6 mis en nourrice.	6 chang. de quartier.
5 causes inconnues.	3 chang. de quartier.	18 mis en nourrice.
	6 causes inconnues.	

Crèche boulevard des Brotteaux

<u>1910</u>	<u>1911</u>	<u>1912</u>
<i>Sur 68 enfants inscrits</i>	<i>Sur 52 enfants inscrits</i>	<i>Sur 66 enfants inscrits</i>
28 présents.	24 présents.	37 présents.
4 décès.	3 décès.	3 décès.
19 limites d'âge.	17 limites d'âge.	6 chang. de quartier.
5 chang. de quartier.	4 chang. de quartier.	13 limites d'âge.
2 refusent le lait.	2 mis en nourrice.	3 mis en nourrice.
10 mis en nourrice.	2 causes inconnues.	4 causes inconnues.

Crèche rue Saint-Maurice

Cette crèche n'ayant été ouverte qu'en 1912, nous ne donnons que la statistique de cette année.

Pensionnaires

Sur 38 enfants inscrits

- 15 Limites d'âge.
- 1 Envoyé à la campagne par indication du Dr Pehu.
- 8 Causes inconnues.
- 1 Décès.
- 7 Présents le 1^{er} janvier 1913.
- 6 Mis en nourrice.

Bénéficiaires

Toutes les bénéficiaires, sauf cinq dont on ignore la cause ont fréquenté régulièrement la crèche pendant toute l'année.

L'on remarquera par ces tableaux, que le public accepte bien l'œuvre.

Les mises en nourrice et les causes inconnues sont assez rares et coïncident parfois avec des épidémies et les licenciements.

CHAPITRE V

Critiques

La plupart des crèches municipales lyonnaises n'ont pas été primitivement créées par l'administration municipale ; ce furent à l'origine des œuvres privées, plus ou moins bien situées et aménagées. Il en résulte qu'un « vice congénital », comme dit M. Mouret, pèse sur quelques-unes de ces organisations, et qu'elles ne sont pas toutes à l'abri de toutes critiques. Ces critiques qui portent sur les locaux, le mobilier et le fonctionnement, nous les présentons ci-dessous.

A. — LOCAL

Trois crèches : celles de la rue d'Isly, du cours Charlemagne et de la rue Imbert-Colomès, sont situées dans de vieux bâtiments. L'aération y est insuffisante.

Rue d'Isly, l'espace est restreint. Il y a seulement trois pièces ; l'une sert de salle de berceaux ; l'autre de cuisine et la troisième est affectée aux usages les plus divers : allaitement, distribution du lait, dépôt du lait et du linge sale, etc., etc. Il n'y a ni cabinet de médecin, ni cabinet pour la directrice ; les visites se passent dans la salle des berceaux.

Cours Charlemagne, nous retrouvons, un peu atténués, les mêmes sujets de critique : local inadaptable au fonctionnement d'une crèche hygiénique.

Rue Imbert-Colomès, nous rencontrons encore ces conditions peu hygiéniques. Nous concluons avec M. Mouret : « Les locaux de la rue Imbert-Colomès, du cours Charlemagne et de la rue d'Isly, ne valent pas une restauration ; il faut transférer les crèches qui les occupent. » Ajoutons que la crèche du cours Charlemagne est actuellement en voie de transfert et que l'Administration municipale se préoccupe de la désaffectation des deux autres crèches.

La crèche 233, *rue Vendôme*, est située dans un local plus hygiénique. Signalons cependant qu'il n'existe pas de salle d'allaitement : le vestibule en tient lieu. C'est dans ce vestibule également qu'on distribue le lait. Enfin il n'existe pas de cour. Avec quelques dépenses, l'on arriverait aisément à une amélioration satisfaisante de cet appartement qui est vaste ; mais le transfert semble préférable à cause de la grande quantité d'enfants (surtout bénéficiaires), qui fréquentent l'établissement.

Les crèches : *rue Chinard*, 57, *rue Vendôme*, *rue*

Renan et boulevard des Brotteaux, sont installées dans des maisons confortables, mais ne possèdent pas de cours où les enfants puissent sortir et jouer.

La crèche de la *rue Saint-Georges* est très bien installée ; on y trouve même une vérandah.

La crèche *Saint-Maurice*, bien installée, possède une cour où l'on fait prendre l'air aux enfants.

Chauffage. — Le système de chauffage, dans toutes les crèches, est constitué par un phare placé au milieu de la salle des berceaux. Ce procédé a l'inconvénient d'exposer parfois aux refoulements et aux dégagements d'oxyde de carbone.

Eclairage. — Les directrices trouvent, en général, l'éclairage insuffisant. Dans quelques crèches nous avons encore remarqué le gaz au lieu de l'électricité.

Salle de jeux. — Sauf, 57, rue Vendôme et rue Saint-Maurice, il n'existe pas de salle de jeux. Ajoutons que nulle part les enfants ne sont séparés suivant leur âge.

Water-closets. — Il n'existe qu'un seul water-closet par crèche. Les enfants vont à la selle dans des vases, *dans la salle des berceaux*, et il est rare de pouvoir visiter une crèche sans être témoin de plusieurs de ces exonérations publiques et mal odorantes. L'administration municipale est en train d'étudier la création de water-closets avec sièges-bébés.

Salle des berceaux. — La salle des berceaux donne toujours sur la rue, sauf pour les crèches Saint-Geor-

ges et Saint-Maurice, ce qui rend difficile l'aération dans la journée.

Salle d'isolement. — Il n'existe pas partout de salle d'isolement : un enfant malade ne peut être rendu à la mère, que lorsque celle-ci vient le chercher, il pourrait donc parfois avoir le temps de contagionner ses voisins.

B). — MOBILIER

Berceaux. — Les berceaux sont entourés d'un rideau épais. Cette pratique est nettement anti-hygiénique : les rideaux sont des réceptacles à poussières et constituent un obstacle à l'aération ; leur remplacement est chose décidée, et déjà réalisée en partie.

Signalons encore que les berceaux sont entourés d'un réseau de barres métalliques, dont les mailles sont assez larges pour laisser passer les membres et même la tête de l'enfant. Jusqu'ici aucune fracture, aucun accident ne s'est produit ; il n'en serait pas moins prudent de garnir ces espaces d'un grillage métallique fin.

Vestiaire. — Il n'y a que quelques crèches où l'on trouve des vestiaires vraiment hygiéniques. Partout ailleurs, on ne trouve que des porte-manteaux où les vêtements des enfants s'entre-mêlent.

Signalons l'emploi de sacs dans les crèches. Ces sacs dans lesquels on place les vêtements de l'enfant sont facilement lavables, et constituent un progrès

incontestable. Ils sont de teinte bleue; la couleur blanche serait préférable.

Dans certaines crèches, il existe des casiers individuels. Mais comme les enfants se succèdent tout le temps, il peut y avoir contagion d'un malade à son successeur au vestiaire : le casier ne devrait pas faire exclure le sac.

Baignoire. — Il est essentiel d'expliquer aux mères la nécessité de l'hydrothérapie, et de pratiquer nettement cette méthode dans les crèches. Les bains sont pris irrégulièrement; l'augmentation du personnel permettra de les multiplier.

c) FONCTIONNEMENT

Nombre d'enfants. — Dans les crèches, on ne devrait jamais recevoir plus d'enfants qu'on ne compte de berceaux.

Température. — Dans les crèches, on ne devrait pas se contenter de prendre la température que lorsque l'enfant présente quelque chose d'anormal aux yeux de la directrice. C'est là une pratique dangereuse. L'enfant doit toujours être à l'entrée considéré comme un malade possible.

Courbes de poids des pensionnaires et bénéficiaires. — Le bureau d'hygiène a mis à la disposition de toutes les crèches, des feuilles de graphique en nombre suffisant.

Ces courbes devraient être inscrites aussi bien pour

les bénéficiaires que pour les pensionnaires et soigneusement conservées.

Visites médicales. — Les visites médicales se font trois fois par semaine : elles devraient être quotidiennes à notre avis.

Personnel. — Toutes les directrices se plaignent de l'insuffisance numérique du personnel.

CHAPITRE VI

Desiderata

Quelles qualités devraient présenter les crèches ? Que doit-on faire pour les améliorer et les rendre conformes aux dernières lois de l'hygiène ? Nous allons l'examiner, en suivant le même plan qui nous a guidé pour formuler les critiques.

A). LOCAL

Marbeau définit ainsi les conditions de situation de l'établissement :

« La crèche doit être placée le plus près possible du centre de la population qui doit en profiter, de manière à éviter les longues courses nuisibles aux enfants, gênantes pour les mères, surtout quand elles allaitent leurs enfants ; l'accès doit en être facile, elle doit être établie, s'il se peut, au rez-de-chaussée ou tout au moins à un étage pas trop élevé.

Quel que soit le local choisi, il devra être bien orienté, recevoir abondamment l'air et la lumière, être pourvue de larges fenêtres, disposées de façon à permettre une bonne aération.

Malheureusement, là où ils seraient le plus utiles, dans les quartiers surpeuplés et misérables, les immeubles hygiéniques sont introuvables : on est obligé d'installer des crèches dans des locaux insalubres, et c'est vouer d'avance l'œuvre à la mort. Il serait préférable de construire dans ces quartiers, des bâtiments spécialement destinés au but proposé.

En tout cas, à Lyon, il existe trois crèches dont le transfert s'*impose* : celle de la rue Imbert-Colomès, du cours Charlemagne et de rue d'Isly. Le besoin d'une nouvelle crèche se fait sentir dans le quartier de la Vilette. Vaut-il mieux louer ou bâtir ? au point de vue de l'hygiène la réponse ne souffre aucune hésitation. Au point de vue économique, l'on peut défendre le projet de la construction. M. Mouret considérant le transfert des trois crèches citées plus haut et la création d'une nouvelle œuvre à la Vilette s'exprime ainsi :

« C'est quatre nouvelles crèches dont il faut prévoir l'aménagement, d'où une dépense d'environ 200.000 francs.

« Peut-être vaudrait-il mieux pour conserver le bénéfice des réparations, se décider à construire ; un devis de 60.000 francs par crèche porterait la dépense à 240.000 francs...

« Je suis convaincu qu'un projet ferme de réorganisation des crèches, trouverait auprès de la

Commission du pari mutuel, l'accueil favorable le plus justifié. »

Il serait nécessaire d'avoir un plus grand nombre de salles dans les crèches.

« Il est bon, dit Marbeau, d'avoir pour les enfants deux salles : l'une servant de dortoir, l'autre de salle de jeux, et même on ménagera, si cela est possible, des dortoirs distincts suivant l'âge des enfants; trois par exemple : l'un pour les enfants au-dessous de 6 mois; l'autre pour ceux de 6 à 17 mois, qui peuvent se tenir assis, ou essaient les premiers pas; le troisième serait réservé aux enfants au-dessus de 18 mois qui marchent, et qui dorment seulement quelques heures dans la journée. »

Cette répartition des enfants, selon l'âge et le degré de développement auxquels ils sont parvenus, est utile à tous égards; en effet, l'enfant se trouve en un milieu homogène qui, tout entier, partage ses goûts et ses besoins; le personnel voit sa tâche simplifiée, et enfin, l'on dispose par là d'un moyen de limiter l'expansion des maladies contagieuses.

La salle de jeux réservée aux enfants plus grands sera, si possible, éloignée du dortoir des plus jeunes, pour que leur sommeil ne soit pas troublé; il faut, non loin de la salle, et autant que possible, de plein pied, à défaut de jardin, ou de cour un promenoir ou préau, c'est-à-dire un endroit où ils puissent jouir de l'air extérieur ou du soleil quand la température le permet.

Il serait désirable que les salles de jeux servent réellement aux jeux des enfants et qu'ils ne restent

pas assis, figés dans l'immobilité : Les jeux sont de véritables leçons de choses, ils développent l'attention de l'enfant, contribuent à son éducation morale et physique et sont hygiéniques au premier chef. Les jeux devraient être variés, instructifs, adaptés à l'âge des enfants.

Chauffage et Réfrigération. — Le chauffage central, le seul hygiénique devrait partout être institué. Le système à eau chaude ou à vapeur à basse pression devrait être adopté comme le moins dangereux.

A côté de l'appareil de chauffage devrait exister un appareil de réfrigération central, pour diminuer la température des salles pendant l'été. Nous avons, en effet, constaté que la chaleur estivale était cause de certains décès (voir : Résultats).

Salle d'allaitement. — Dans toutes les crèches, devrait exister une salle d'allaitement indépendante. On ne devrait pas allaiter les enfants dans les vestibules où les salles d'attente. Cette dernière doit être destinée au déshabillage des enfants, et à leur préparation pour la visite médicale. Un vestiaire y doit être annexé.

Boxes d'isolement. — Dans chaque crèche devrait exister de deux à quatre boxes d'isolement dans lesquels on mettrait en observation les enfants suspects, ayant manifesté quelques symptômes inquiétants dans la journée.

L'on conçoit aisément l'utilité de ces chambres d'isolement et le danger que peut faire courir à ses

voisins un enfant atteint de maladie contagieuse.

Cette mesure est d'autant plus nécessaire que la visite médicale n'a pas lieu tous les jours à Lyon ; quelques enfants malades peuvent donc passer inaperçus à l'entrée.

Water-closets. — En Allemagne et dans les pays scandinaves, on trouve autant de petits cabinets qu'il se trouve de berceaux. Cette pratique existe déjà à Paris ; il serait désirable que Lyon suive cet exemple et possède également cette installation connue sous le nom de « salle des trônes ».

Salle de bains. — A la place de baignoire unique, il devrait y avoir une véritable salle d'hydrothérapie.

Pour les tout petits, il existerait une série de petites baignoires disposées en rayonnant autour d'un centre, de façon à pouvoir manipuler et surveiller plusieurs enfants à la fois. L'eau serait à température réglable.

Pour les enfants au-dessus d'un an, qui peuvent se tenir debout, il serait préférable d'avoir une douche en pluie (à température réglable, également).

Les bains devraient être beaucoup plus fréquents et au nombre d'au moins deux par semaine.

Salle des berceaux. — Cette salle ne devrait jamais donner sur la rue, afin d'éviter le bruit et la poussière. Sur cour ou sur jardin, l'aération deviendrait possible dans la journée.

B). — MOBILIER

Berceaux. — Il devrait y avoir deux sortes de berceaux :

a) Des berceaux tels que ceux qui existent actuellement, mais sans rideaux et entourés d'un grillage fin.

b) Des berceaux mobiles, montés sur roues, destinés aux enfants chétifs, rachitiques, etc., qui doivent bénéficier de l'héliothérapie.

Vestiaire. — Le vestiaire le plus pratique serait le placard à casier individuel. Les vêtements des enfants ne devraient pas reposer sur les rayons, mais être mis au préalable dans un sac personnel. L'idéal hygiénique serait d'avoir des rayons de verre facilement lavables, et des sacs personnels en linge blanc, fréquemment nettoyés.

Objets. — Les objets appartenant aux enfants (brosse, peigne, biberon, etc.), devraient être à l'abri de l'air, de la poussière et des contagés possibles. Un casier en verre devrait leur être réservé.

Matelas imperméables. — Il serait à désirer que les matelas fussent en toile imperméable, de façon à ce que l'urine n'imprègne pas leur contenu.

Téléphone. -- Il est regrettable que le téléphone n'existe pas dans les crèches où cependant le besoin urgent du médecin peut se faire sentir.

Eclairage. — Nous répétons qu'il serait désirable d'avoir un éclairage plus intense et produit par la lumière diffuse.

Désinfection. — Il serait désirable également que les crèches soient soumises systématiquement à une désinfection périodique des locaux, du mobilier et des vêtements des enfants et des objets leur appartenant.

Stérilisation. — Le linge devrait être stérilisé avant l'emploi. M. le professeur Weill a montré l'importance de cette pratique pour toutes les affections cutanées d'origine exogène.

Les objets de toilette, les tétines, etc., devraient être également rigoureusement stérilisés.

C). — FONCTIONNEMENT

Personnel. — La nomination des directrices devrait se faire, à l'avenir, par voie de concours. Toute postulante devrait être munie d'un diplôme de puériculture. Des cours préparatoires, théoriques et pratiques devraient être institués par la municipalité à la Charité, pour préparer les candidates à leur fonction comme on prépare les sages-femmes. A cette condition seulement, l'on transformera les crèches en véritables écoles de puériculture pour les mères. Pour éduquer les mères, il est indispensable que la directrice ait eu, elle-même, une éducation rationnelle. La tâche des directrices ne devrait pas se borner au conseil individuel, elle devrait consister

en véritables leçons de puériculture. La directrice est en communication plus directe que le médecin, avec les mères, son influence au point de vue de l'éducation hygiénique peut et doit être considérable.

Quelques causeries (une heure par semaine par exemple) suffiraient à l'éducation des mères. On viendrait vite à bout de leur force d'inertie et de leurs préjugés en appliquant l'assistance conditionnelle aux conditions hygiéniques nécessaires.

Restaurants. — Il faudrait qu'il existât autant de restaurants que de crèches. Ce serait là un excellent moyen de développer l'allaitement maternel, en même temps qu'un moyen de lutte efficace contre le paupérisme.

Dans presque toutes les crèches, on nous affirme que nombre de mères désirent allaiter leur enfant; on les y encourage fortement. Mais, malgré toute leur bonne volonté, elles sont obligées de sevrer vers le cinquième ou le sixième mois, parce qu'elles n'ont plus de lait. La plupart de ces mères sont pauvres, gagnent à peine leur vie, et l'absence de lait provient surtout de l'insuffisance de la nutrition. En multipliant les restaurants, par une alimentation saine, substantielle et abondante, on permettrait aux mères de pousser l'allaitement jusqu'aux limites du sevrage physiologique.

A côté des restaurants gratuits, un autre moyen efficace d'encourager l'allaitement maternel serait l'institution de crèches ou de garderies d'usine. La mère aurait l'enfant à portée de son sein. Ces crèches

existent déjà en Espagne et dans certaines villes françaises (Nancy). A Lyon, l'on va instituer une de ces garderies à la manufacture des tabacs. Une garderie est constituée par une simple salle, aménagée dans les usines comprenant plus de cinquante ouvrières, pour y déposer les enfants pendant que leurs mères travaillent. La surveillance, est confiée à un nombre variable d'ouvrières, prises par roulement parmi les mères. Ainsi, avec le modique salaire des ouvrières gardeuses (une ou deux), on a de véritables crèches, où les mères peuvent, avec le minimum de dérangement et de perte de temps, allaiter les enfants toutes les trois heures. — Les crèches municipales trop éloignées du travail ne permettent l'allaitement qu'aux heures de sortie de l'atelier.

Carnet sanitaire de l'enfant. — Chaque enfant, aussi bien pensionnaire que bénéficiaire, devrait avoir un carnet sanitaire plus complet; une fiche sur laquelle seraient inscrites les principales constantes physiologiques (poids, température, dentition, etc.), et les accidents pathologiques survenus.

Les courbes de poids notamment sont très nécessaires. M. Mauriquand a pris l'initiative de distribuer aux bénéficiaires du boulevard des Brotteaux des carnets de poids, où sont ainsi notés les résultats obtenus à la crèche. Il serait à souhaiter que cette pratique se généralisât : les graphiques sont d'un précieux intérêt pour le médecin et, d'autre part, ils stimulent les mères à venir avec plus d'assiduité.

Il serait également nécessaire d'instituer, pour les

pensionnaires des *courbes de température*. L'état de santé ou de maladie de l'enfant est laissé à l'entrée, à l'appréciation des seules directrices. La prise régulière de la température, rendrait ce contrôle un peu plus scientifique et permettrait d'isoler immédiatement tout enfant contagieux.

Visites médicales. — Les visites médicales devraient être multipliées et avoir lieu quotidiennement. Si l'on ne veut pas faire les frais d'une inspection par un médecin chaque jour, on pourrait tout au moins adjoindre un aide compétent (interne des hôpitaux par exemple) qui ferait une contre-visite.

Pouponnières en plein air. — Les pouponnières en plein air sont le complément nécessaire des crèches... on y enverra les enfants chétifs et rachitiques qui bénéficient largement du grand air et de l'héliothérapie. Il serait à désirer que les crèches aient chacune un espace (cour, jardin, terrasse) propice à l'ensoleillement.

Si nous voulions résumer en quelques lignes les desiderata ci-dessus, nous dirions :

Locaux plus hygiéniques, avec chauffage central et système de réfrigération. Salle des berceaux donnant sur une cour aérée. Salle de jeux plus vaste, salle d'allaitement indépendante, salle des trônes et salle de bains nécessaires.

Vestiaire nettement individuel ; objets de l'enfant gardés à l'abri des contagions.

Nomination des directrices aux concours. Leçons de puériculture aux mères commençant dès l'école. Contrôle médical plus fréquent, avec courbes de température pour les pensionnaires et courbes de poids pour les bénéficiaires ;

Multiplication des crèches d'usine et des restaurants pour favoriser l'allaitement maternel ;

Toute crèche devrait posséder ;

Une ou plusieurs salles de berceaux sur cour ;

Deux ou trois box d'isolement ;

Un cabinet du médecin ;

Une salle d'allaitement ;

Une salle d'attente et vestiaire ;

Une ou plusieurs salles de jeux ;

Des water-closets individuels ;

Une salle de bains et de douches ;

Une cour ;

Un restaurant annexé à proximité.

Tel est le vaste programme que, peu à peu, l'administration doit s'efforcer de réaliser.

CONCLUSIONS

I. — La ville de Lyon est une de celle qui contribuent le mieux au développement de la puericulture ; la mortalité y est plus basse que dans les autres villes, et cela tient, en grande partie, aux crèches.

II. — Les crèches diminuent la morbidité et la mortalité infantiles. La gastro-entérite y est extrêmement rare, même pendant les étés chauds, alors qu'elle sévit en ville.

III. — Les résultats obtenus par les différentes formes d'allaitement sont satisfaisants. Ils sont d'autant meilleurs que l'enfant entre plus jeune à la crèche.

Le lait stérilisé ne favorise dans les crèches, ni le rachitisme, ni le scorbut infantiles.

IV. — La situation des crèches à Lyon sera meilleure à l'avenir : l'administration municipale s'occupe activement de transférer et d'améliorer celles qu'elle



avait prises en charge et qui laissaient à désirer et d'en créer des nouvelles.

L'idéal serait de construire des maisons spéciales, répondant à toutes les exigences de l'hygiène moderne, au lieu de transformer des locaux défectueux, voire même inutilisables.

V. — Les crèches sont des centres d'encouragement à l'allaitement maternel, mais il faut encourager également l'initiative privée à fonder des crèches d'usine : c'est le moyen le plus certain de favoriser cette forme d'allaitement.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIDIEU, — De l'allaitement au sein des ouvrières. Chambre d'allaitement (th. Lyon, 1913).
- BALESTRE et GILETTA DE S. JOSEPH. — Mortalité de la première enfance dans la population urbaine de la France, 1892-1897. Paris, 1905).
- BARBIER et DELCOMINETTE. — 25 ans de fonctionnement de la crèche Eugène à Liège (*Annales Soc. méd. de chir. de Liège*, 1903).
- BOISEZON. — De la mortalité infantile à Lyon, pendant un été chaud, 1911 (th. Lyon, 1912).
- BELIZE. — La crèche et son hygiène (*Revue d'hygiène et de médecine infant.* t. I).
- BOUQUET. — Maladies infectieuses des crèches. Paris, 1909.
- BRAUNBERGER. — Etude d'hygiène infantile. Rachitisme et crèches (th. Paris, 1902).
- BRIE. — Le pour et le contre des crèches (*Presse Médicale*, 29 av. 1905 et Clinique 1906).
- Les crèches industrielles (*Presse Médicale*, 1905).
 - Les crèches (*Presse Médicale*, 1905).
 - La crèche idéale (*Presse Médicale*, 1905).
- BUDIN. — Moyen de combattre la mortalité infantile (*Revue philanthropique*, 1912).

Bulletin des crèches.

Bulletin du Bureau municipal d'hygiène et de statistique de la ville de Lyon).

CHAULON. — Hygiène d'une crèche, 1908.

J. COURMONT. — Questions d'hygiène. Paris, 1909.

DESCHAMPS. — Dépeuplement de la France. Mortalité infantile, ignorance, misère (th. Paris, 1910-1911).

DEWARTS. — Les crèches, leur passé, leur présent, leur avenir (th. Paris, 1906-1907).

FERRAND. — Service médical des crèches, 1900-1901.

GLOFFE E. — Les crèches, étude d'hygiène infantile (th. Paris, 1897-1898).

JAGOT. — Les crèches, leurs avantages, leurs dangers (*Pédiatrie pratique*, t. IV, p. 86).

JANICOT. — Rôle social et pratique du fonctionnement des consultations de nourrissons et la Goutte de Lait (th. Lyon).

LESIEUR et VIGNE. — *L'Avenir Médical* 1^{er} Décembre 1910
Lyon.

LÉVY. — Allaitement maternel, pendant le travail dans l'industrie (*Revue philanthropique*, Paris, 1907).

LEVESQUE. — Protection de la première enfance dans les cités industrielles (th. Lille, 1905).

MARBEAU. — Manuel de la crèche, 3^e édition 1909).

MÉZY. — Les garderies d'enfant annexées aux crèches d'usines (th. Paris, 1905-1906).

MÉRY. — Les crèches des nourrissons dans les hôpitaux d'enfants (*Presse Médicale*, 1906).

MARQUERAY. — Considérations sur la puériculture (modifications à la loi Roussel, etc.) (*Revue médicale de Normandie*, Rouen, 1907).

MONOD. — Les crèches (*Rev. philanthr.*, t. X, p. 46).

MOURET. — Rapport sur l'inspection départementale des enfants assistés du Rhône en 1912. Lyon, 1913.

NAPIAS. — *Recueil des actes officiels d'hygiène.*

- PÉHU. — Les crèches municipales de Lyon (*Annales d'hygiène et de médecine légale*, sept. 1907, et *Revue philanthropique*, 1908).
- PÉHU et VARIOT. — L'hygiène des crèches (*Clinique infantile*, 1^{er} et 15 oct. 1909).
- POTELET. — La lutte contre la mortalité infantile (*Revue d'hygiène Municipale*, janvier 1912).
- STRAUSS. — Dépopulation et puériculture. La protection et l'assistance des mères et des nourrices (*Rev. philanthropique*, 1902).
- THEVENY. — Lutte contre la mortalité infantile à Lyon.
- THEVENIN Cl. — Crèches. Histoire, 1906-1907. Lyon, 1911-1912.
- VANOT. — *Traité d'hygiène infantile*, Doin, 1909.
- WEINDEL. — Le droit à l'allaitement (*Vie illustrée*, 1904).
Compte rendu des crèches spirites, 1910.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT-PROPOS.....	9
CHAPITRE PREMIER. — Importance sociale des crèches...	11
» II. — Historique.....	17
» III. — Organisation et fonctionnement.....	23
» IV. — Résultats.....	41
» V. — Critiques.....	77
» VI. — Desiderata.....	83
CONCLUSIONS.....	95
BIBLIOGRAPHIE.....	97



Imp. P. LEGENDRE et C^{ie}, 14, rue Bellecordière, Lyon.